Organizzazione mantello svizzera del mondo del lavoro in ambito sociale



Plan de formation

relatif à l'ordonnance du SEFRI du 21 août 2020 sur la formation professionnelle initiale de

Assistante socio-éducative / Assistant socio-éducatif avec certificat fédéral de capacité (CFC)

du 21 août 2020

Nº de la profession 94308

Orientation « Enfants » (No. 94309) Orientation « Personnes en situation de handicap » (No. 94310) Orientation « Personnes âgées » (No. 94311) Variante généraliste (No. 94312)



Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Bases de la pédagogie professionnelle	3
2.1	Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles	3
2.2	Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle	4
2.3	Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)	4
2.4	Collaboration des lieux de formation	5
3.	Profil de qualification	6
3.1	Profil de la profession	6
3.2	Vue d'ensemble des compétences opérationnelles	8
3.3	Niveau d'exigence de la profession	9
4.	Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles e objectifs évaluateurs par lieu de formation	
	Domaine de compétences opérationnelles a : mise en œuvre de compétencestransversales	
	Domaine de compétences opérationnelles b: accompagnement au quotidien	L7
	Domaine de compétences opérationnelles c : encouragement de l'autonomie et de l participation	
	Domaine de compétences opérationnelles d : travail au sein d'une organisation et e équipe	
	Domaine de compétences opérationnelles e : gestes adéquats dans des situations d'accompagnement spécifiques	35
	Domaine de compétences opérationnelles f : soutien à l'éducation et au développement, maintien et amélioration de la qualité de vie	54
Anr	nexe 1: 7	76
Anr	nexe 2 : 7	7
Glo	ssaire	79

Liste des abréviations

AFP	Attestation federale de formation professionnelle
ASE	Assistant/e socio-éducatif/-ve
CFC	Certificat fédéral de capacité
CI	Cours interentreprises
CSFO	Centre suisse de services Formation professionnelle orientation professionnelle, universitaire et de carrière
CSFP	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
LFPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFPr	Ordonnance sur la formation professionnelle, 2004
OFSP	Office fédéral de la santé publique
Orfo	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation)
Ortra	Organisation du monde du travail (association professionnelle)
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation



1. Introduction

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité¹ de la formation professionnelle initiale d'assistant/e socio-éducatif/-ve sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC), le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. Dans le même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation.

Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se reporter.

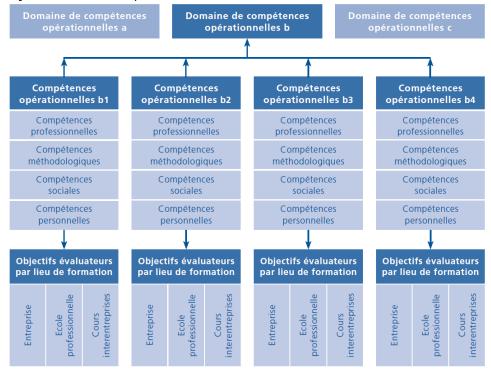
2. Bases de la pédagogie professionnelle

2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles

Le présent plan de formation constitue la base en matière de pédagogie professionnelle pour la formation professionnelle initiale d'assistant/e socio-éducatif/-ve. Le but de la formation professionnelle initiale est l'acquisition de compétences permettant de gérer des situations professionnelles courantes. Pour ce faire, les personnes en formation développent les compétences opérationnelles décrites dans ce plan de formation tout au long de leur apprentissage. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation. Elles délimitent ce qui peut être évalué lors des procédures de qualification.

Le plan de formation précise les compétences opérationnelles à acquérir. Ces compétences sont présentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs.

Représentation schématique des domaines de compétences opérationnelles, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation



La profession d'assistant/e socio-éducatif/-ve comprend six **domaines de compétences opération-nelles**. Ces domaines définissent et justifient les champs d'action de la profession tout en les délimitant les uns par rapport aux autres. Exemple : **Soutien à l'éducation et au développement, maintien et amélioration de la qualité de vie**

Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de **compétences opérationnelles**. Le domaine f « Soutenir l'éducation et le développement, préserver et favoriser la qualité de vie » regroupe par exemple 16 compétences opérationnelles. Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes en formation doivent adopter lorsqu'elles se trouvent dans ces situations. Chaque compétence opérationnelle recouvre quatre

¹ voir art. 12, al. 1, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. 9 de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'assistant/e socio-éducatif/-ve.



dimensions : les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir chap. 2.2). Ces quatre dimensions sont rattachées aux compétences opérationnelles.

Les compétences opérationnelles sont traduites en **objectifs évaluateurs par lieu de formation**, garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours interentreprises à l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont coordonnés de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration optimale entre les lieux de formation (voir chap. 2.4).

2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Pour que les assistant/e-s socio-éducatifs/-ves aient d'excellents débouchés sur le marché du travail, il faut qu'ils acquièrent l'ensemble de ces compétences tout au long de leur formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation, c'est-à-dire aussi bien au sein de l'entreprise formatrice qu'à l'école professionnelle ou dans le cadre des cours interentreprises. Le tableau ci-après présente le contenu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre ces quatre dimensions.

Compétence opérationnelle

Compétences professionnelles

Les personnes en formation maîtrisent des situations professionnelles courantes de manière ciblée, adéquate et autonome et sont capables d'en évaluer le résultat. L'assistant/e socio-éducatif/-ve utilise les termes techniques, les outils de travail et les matériaux de manière appropriée et applique les normes (de qualité), les méthodes et les procédures qui conviennent. Concrètement, il/elle est capable d'exécuter seul-e des tâches propres à son domaine professionnel et de réagir de façon adéquate aux exigences inhérentes à la profession.

Compétences méthodologiques

Les personnes en formation planifient l'exécution de tâches et d'activités professionnelles et privilégient une manière de procéder ciblée, structurée et efficace.

L'assistant/e socio-éducatif/-ve organise son travail avec soin et dans le souci de la qualité. Il/elle tient compte des aspects économiques et écologiques, et applique les techniques de travail, de même que les stratégies d'apprentissage, d'information et de communication inhérentes à la profession en fonction des objectifs fixés. Il/elle a par ailleurs un mode de pensée et d'action systémique et axé sur les processus.

Compétences sociales

Les personnes en formation abordent de manière réfléchie et constructive leurs relations sociales et la communication que ces dernières impliquent dans le contexte professionnel. L'assistant/e socio-éducatif/-ve aborde ses relations avec son/sa supérieur-e hiérarchique, ses collègues et les clients de manière réfléchie, et a une attitude constructive face aux défis liés aux contextes de communication et aux situations conflictuelles. Il/elle travaille dans ou avec des groupes et applique les règles garantissant un travail en équipe de qualité.

Compétences personnelles

Les personnes en formation mettent leur personnalité et leurs comportements au service de leur activité professionnelle. L'assistant/e socio-éducatif/-ve analyse ses approches et ses actions de manière responsable. Il/elle s'adapte aux changements, tire d'utiles enseignements de ses limites face au stress et agit dans une optique de développement personnel. Il/elle se distingue par sa motivation, son comportement au travail exemplaire et sa volonté de se former tout au long de la vie.

2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (6 niveaux de complexité : C1 à C6). Ces niveaux traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit :

Niveau	Opération	Description		
C1	Savoir	L'assistant/e socio-éducatif/-ve restitue des informations mémorisées et s'y réfère		
		dans des situations similaires. Il/elle cite les droits humains fondamentaux en rapport		
		avec la situation des personnes accompagnées.		
C2	Comprendre	L'assistant/e socio-éducatif/-ve explique ou décrit les informations mémorisées avec		
	-	ses propres mots.		
		Il/elle décrit les dispositions pertinentes de la législation sur la protection des données		
		et les règles du secret professionnel, et explique leur importance à l'aide d'exemples.		



С3	Appliquer	L'assistant/e socio-éducatif/-ve met en pratique les techniques/aptitudes acquises dans des situations nouvelles. Il/elle sait discerner les messages verbaux et non verbaux de la personne accompagnée et réagit en conséquence.
C4	Analyser	L'assistant/e socio-éducatif/-ve analyse une situation complexe : il/elle la décompose en éléments distincts, relève les rapports entre ces éléments et identifie les caractéristiques structurelles. Il/elle évalue son besoin de développement et d'échange et profite des opportunités de perfectionnement ou de discussion.
C5	Synthétiser	L'assistant/e socio-éducatif/-ve combine les différents éléments d'une situation et les assemble en un tout. Sur la base d'exemples concrets, il/elle réfléchit à des situations de conflit et teste des démarches pratiques pour les résoudre.
C6	Evaluer	Ce niveau n'existe pas dans ce plan de formation.

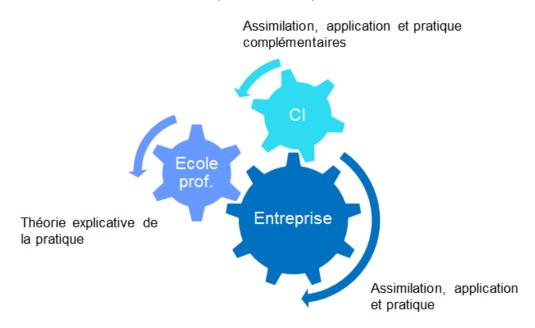
2.4 Collaboration des lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification, les usages de la profession) sont deux gages de réussite essentiels pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est là un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit :

- Entreprise formatrice : dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- Ecole professionnelle : elle dispense la formation théorique, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et de l'éducation physique.
- Cours interentreprises : ils visent l'acquisition d'aptitudes de base et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être représentées comme suit :



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).



3. Profil de qualification

Le profil de qualification décrit le profil professionnel ainsi que les compétences opérationnelles à acquérir et le niveau d'exigences de la profession. Il indique les qualifications que l'assistant/e socio-éducatif/-ve CFC doit posséder pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

En plus de décrire les compétences opérationnelles, le profil de qualification sert de base pour l'élaboration de la procédure de qualification. Il permet en outre la classification du diplôme de la formation professionnelle correspondant dans le cadre national des certifications de la Suisse (CNC formation professionnelle) et l'élaboration du supplément au diplôme.

3.1 Profil de la profession

L'assistant/e socio-éducatif/-ve CFC accompagne et soutient au quotidien les personnes d'âges divers, et ce individuellement ou en groupes. Les personnes accompagnées peuvent être des enfants de 0 à 16 ans, des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées. L'assistant/e socio-éducatif/-ve CFC aligne son action professionnelle sur les besoins et les centres d'intérêt des personnes accompagnées et les soutient dans différentes situations du quotidien et de la vie.

Domaine d'activité

L'assistant/e socio-éducatif/-ve CFC travaille dans des structures extrafamiliales et parascolaires destinées aux enfants, dans des structures résidentielles et de jour pour personnes en situation de handicap ainsi que dans des structures de soutien, résidentielles ou de jour pour personnes âgées.

Principales compétences opérationnelles

L'assistant/e socio-éducatif/-ve CFC accompagne des personnes dans leur vie quotidienne. Il/elle organise avec elles le déroulement de la journée en se basant systématiquement sur leurs besoins et leurs centres d'intérêt. Il/elle les aide pour leur hygiène personnelle, prépare conjointement avec elles des repas selon la situation initiale et accompagne ces repas. Il/elle organise l'environnement quotidien des personnes accompagnées en fonction de leurs besoins et les aide à agir elles-mêmes de manière constructive sur leur environnement. L'assistant/e socio-éducatif/-ve aide les personnes accompagnées à participer à la vie sociale, à développer des relations et à prendre des décisions autonomes. Il/elle exerce toutes ces activités en intégrant ses compétences transversales, telles que la capacité de communication et la résolution de conflits. Il/elle analyse régulièrement sa manière d'agir dans les différentes situations de prise en charge et veille toujours à un comportement en adéquation avec son rôle professionnel.

L'assistant/e socio-éducatif/-ve CFC travaille dans un contexte interprofessionnel dans sa propre organisation et assume des tâches administratives générales.

L'assistant/e socio-éducatif/-ve CFC avec orientation « Enfants » accompagne les enfants et leurs familles lors de l'intégration à la nouvelle situation de prise en charge. Il/elle accompagne les enfants dans des situations de groupe et soutient l'intégration d'enfants en situation de handicap dans le groupe. Il/elle soigne les nourrissons et les enfants en bas âge et établit avec eux une relation en fonction de leurs besoins. Il/elle recense les processus d'apprentissage et de développement et planifie ensuite avec son équipe des prestations et des activités appropriées. Lors de la réalisation de prestations, il/elle utilise son vaste répertoire d'offres créatives et artistiques.

L'assistant/e socio-éducatif/-ve CFC avec orientation « Personnes en situation de handicap » soutient les personnes en situation de handicap dans l'expression de leurs préoccupations, de leurs centres d'intérêt et de leurs besoins quant à l'organisation de leur vie. Sur cette base, il/elle planifie des prestations et des activités en intégrant au maximum les personnes en situation de handicap et en les aidants à les mettre en œuvre. Il/elle accompagne les personnes en situation de handicap lors de situations d'arrivée et de départ. Au besoin, il/elle dispense des soins spécifiques. Dans l'accompagnement de personnes âgées en situation de handicap, il/elle adapte son accompagnement à l'évolution des besoins et des ressources de ces personnes.

L'assistant/e socio-éducatif/-ve CFC avec orientation « Personnes âgées » accompagne les personnes âgées dans leur adaptation à l'évolution de leur situation quotidienne, du fait de leur besoin d'assistance ou lors de l'intégration de la nouvelle structure résidentielle ou de jour. Il/elle soutient leur bien-être physique, psychique et mental et dispense au besoin des soins spécifiques aux personnes âgées. Il/elle participe – en collaboration avec l'équipe interprofessionnelle – à l'identification des contextes nécessitant un accompagnement et un soutien, ainsi que des centres d'intérêt et des besoins individuels des personnes âgées. Sur cette base, il/elle planifie des prestations d'accompagnement et des activités pour les personnes âgées et les accompagne dans ces activités. Il/elle accompagne les personnes âgées en fin de vie.



L'assistant/e socio-éducatif/-ve CFC avec « Variante généraliste » se distingue par les bases de connaissances et les bases opérationnelles dont il/elle dispose et qui sont nécessaires pour accompagner les personnes (enfants, personnes en situation de handicap ou personnes âgées) dans leur établissement de manière individuelle et conformément à leurs besoins.

Exercice de la profession

L'assistant/e socio-éducatif/-ve exerce son activité dans le contexte d'une organisation / entreprise et agit de manière autonome dans le cadre de ses compétences professionnelles. Il/elle établit une relation respectueuse, empathique et positive avec les personnes accompagnées. Il/elle assume la responsabilité de ses propres actes et les analyse de façon professionnelle. L'assistant/e socio-éducatif/-ve travaille en équipe et ses horaires de travail sont souvent irréguliers.

Importance de la profession pour la société, l'économie, la nature et la culture

L'assistant/e socio-éducatif/-ve apporte une contribution importante à la tâche sociale de la prise en charge et de l'accompagnement de personnes ayant des besoins en ce sens. Il/elle soutient leur développement avec une compréhension globale de l'être humain et contribue à l'égalité des chances et à la participation sociale des personnes accompagnées. Son travail permet de favoriser la conciliation entre vie familiale et activité professionnelle. L'assistant/e socio-éducatif/-ve apporte une contribution significative à la qualité de vie, à l'autonomie et à la participation des personnes accompagnées.

Culture générale

L'enseignement de la culture générale transmet à l'assistant/e socio-éducatif/-ve des compétences de base essentielles pour l'exercice de sa profession. Dans le processus d'échange avec les personnes accompagnées et de collaboration au sein de l'équipe, la capacité de communication revêt une grande importance. Cela inclut également les compétences linguistiques ainsi que la capacité à documenter des observations. L'enseignement de la culture générale permet de développer des compétences linguistiques orales et écrites fondamentales.

Dans le domaine thématique de l'enseignement de la culture générale portant sur la société, l'assistant/e socio-éducatif/-ve acquiert le savoir et les compétences lui permettant de faire face aux questions juridiques, sociales et éthiques. Grâce à des connaissances de base sur la société et l'éthique profession-nelle, il/elle est capable d'analyser ses propres valeurs et celles des autres et de les gérer de manière professionnelle. En tant qu'assistant/e socio-éducatif/-ve, il/elle doit connaître le cadre légal de sa propre activité et être en mesure de situer l'importance de son activité dans le contexte des évolutions de la société.



3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles
Orientation « enfants », orientation « personnes en situation de handicap », orientation « personnes âgées », variante généraliste

	Domaines de compétences opérationnelles					
ä	Mise en œuvre de compétences transversales	a1 : agir en conformité avec son rôle professionnel	a2 : réfléchir à son propre travail	a3 : établir des relations de manière professionnelle	a4 : communiquer de manière adaptée au destinataire et à la si- tuation	a5 : contribuer à la résolution de conflits
ь	Accompagnement au	b1 : planifier son travail	b2 : organiser de manière structu- rée le déroulement de la journée avec les personnes accompagnées	b3 : protéger la sphère privée et ménager des possibilités d'intimité	b4 : organiser l'environnement quotidien	b5 : effectuer des tâches d'économie domestique
	quotidien	b6 : préparer et accompagner la prise de repas	b7 : créer un environnement qui stimule la mobilité	b8 : apporter un soutien pour l'hygiène et les soins corporels	b9 : agir de manière appropriée lors de situations d'accident, de maladie et d'urgence	
•	Encouragement de l'autonomie et de la participation	c1 : encourager et accompagner la participation à la vie sociale et cul- turelle	c2 : accompagner les personnes dans leurs processus de décision	c3 : soutenir les contacts sociaux et les relations		
,	Travail au sein d'une organisation et en équipe	d1 : collaborer au sein de l'équipe	d2 : collaborer avec des profes- sionnels d'autres domaines	d3 : collaborer avec les proches et d'autres personnes de référence	d4 : collaborer au processus de gestion de la qualité	d5 : effectuer des tâches administratives générales
e		e1 : accompagner les enfants et leur famille durant la phase d'ac- climatation	e2 : organiser et accompagner les transitions en fonction des enfants et des groupes	e3 : entretenir une relation avec les nourrissons et les en- fants en bas âge et leur prodi- guer les soins corporels	e4 : accompagner et soutenir les enfants lors de situations de groupe	
	Gestes adéquats dans des	e5 : accompagner les personnes en situation de handicap lors de situations d'arrivée et de départ	e6 : accompagner les personnes en situation de handicap lors de situa- tions exigeantes en matière de prise en charge	e7 : prodiguer des soins spéci- fiques aux personnes en situa- tion de handicap	e8 : accompagner les personnes en situation de handicap lorsqu'elles vieillissent	
	situations d'accompagne- ment spécifiques	e9 : accompagner les personnes âgées lorsqu'elles intègrent la structure résidentielle et la structure de jour	e10 : accompagner les personnes âgées lors de situations exigeantes en matière de prise en charge	e11 : effectuer des mesures de soins spécifiques aux personnes âgées	e12 : accompagner les personnes âgées en fin de vie et accompa- gner leurs proches dans le processus d'adieu et de deuil	
		e13 : accompagner les personnes accompagnées lors du processus d'admission dans l'institution	e14 : accompagner les personnes accompagnées lors de situations exigeantes en matière de prise en charge	e15 : effectuer des mesures de soins spécifiques aux personnes accompagnées	e16 : accompagner les personnes accompagnées dans le processus d'adieu et de deuil	
f		f1 : participer au recensement et à la documentation des processus d'éducation et de développement	f2 : participer à la planification de prestations favorisant l'éducation et le développement	f3 : suggérer et mettre en œuvre des prestations adaptées aux groupes et aux enfants	f4 : participer à l'analyse et à l'évaluation des prestations d'éducation et de développement	
	Soutien à l'éducation et	f5 : soutenir les personnes en si- tuation de handicap dans l'expres- sion de leurs préoccupations et de leurs besoins quant à l'organisa- tion de leur vie	f6 : participer à la planification de prestations et d'activités pour les personnes en situation de handicap	f7 : accompagner les personnes en situation de handicap lors de la réalisation de prestations et d'activités	f8 : participer à l'évaluation des prestations et des activités pour les personnes en situation de handicap	
	au développement, main- tien et amélioration de la qualité de vie	f9 : participer au recensement des besoins et des centres d'intérêt des personnes âgées ainsi qu'à l'identification des contextes nécessitant un soutien	f10 : participer à la planification de prestations d'accompagnement et d'activités pour les personnes âgées	f11 : accompagner les per- sonnes âgées lors de la réalisa- tion de prestations et d'activités	f12 : participer à l'évaluation des prestations et des activités pour les personnes âgées	
		f13 : participer au recensement des besoins et des centres d'inté- rêt des personnes accompagnées ainsi qu'à l'identification des con- textes nécessitant un soutien	f14 : participer à la planification de prestations et d'activités pour les personnes accompagnées	f15 : accompagner les per- sonnes accompagnées lors de la réalisation de prestations et d'activités	f16 : participer à l'évaluation des prestations et des activités pour les personnes accompagnées	



3.3 Niveau d'exigence de la profession

Le niveau d'exigence de la profession est défini de manière détaillée dans le plan de formation à l'aide des objectifs évaluateurs déterminés à partir des compétences opérationnelles pour les trois lieux de formation. Outre les compétences opérationnelles, la formation professionnelle initiale englobe également l'enseignement de la culture générale conformément à l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les exigences minimales relatives à l'éducation générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).



4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Ce chapitre décrit les compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Les instruments servant à promouvoir la qualité, qui sont répertoriés dans l'annexe, viennent soutenir la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encourager la coopération entre les trois lieux de formation.

Domaine de compétences opérationnelles : mise en œuvre de compétences transversales

Compétence opérationnelle : agir en conformité avec son rôle professionnel

L'assistant/e socio-éducatif/-ve garde toujours son rôle professionnel à l'esprit. Il/elle dispose d'une identité professionnelle propre, qu'il/elle analyse et développe en permanence. Il/elle évalue sa manière de se comporter dans une situation donnée en tenant compte de la protection des données et du secret professionnel et adapte son comportement à la situation. Il/elle connaît ses tâches dans les situations professionnelles et agit de manière autonome dans le cadre de ses compétences. Il/elle reconnaît toutefois également ses limites personnelles.

L'assistant/e socio-éducatif/-ve décrit ou cite certains aspects de sa perception de soi au travail par les canaux prévus à cet effet, tels que des entretiens avec des collègues, dans le quotidien professionnel, dans le cadre d'entretiens planifiés avec le/la supérieur-e hiérarchique et avec l'équipe.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises		
L'assistant/e socio-éducatif/	L'assistant/e socio-éducatif/-ve			
a1.1 explique les descriptions de tâches et de rôles prédéfinis dans l'entreprise et agit en conséquence. (C3)	a1.1.1 présente les fonctions et les interlocuteurs/-trices dans leur domaine. (C3)			
	a1.1.2 décrit les principales valeurs et les principaux com- portements qui relèvent de ses responsabilités profession- nelles. (C2)			
	a1.1.3 décrit son rôle profes- sionnel ainsi que d'éventuels conflits de rôles. (C2)			
a1.2 agit de manière auto- nome dans le cadre de ses compétences. (C3)	a1.2.1 décrit ses droits et obligations en tant que per- sonne qualifiée. (C2)			
a1.3 évalue ses limites personnelles et réalise des mesures préventives. (C4)	a1.3.1 illustre ses propres mesures de soutien et de pré- vention en matière de santé. (C2)			
a1.4 identifie les signes de stress et burn-out et réalise des mesures préventives. (C4)	a.1.4.1 explique les termes de stress et burn-out ainsi que leurs répercussions à l'aide d'exemples. (C2)			
a1.5 met en œuvre, si nécessaire, l'obligation de déclaration	a1.5.1 décrit les bases du droit de la protection de l'en- fant et de l'adulte. (C2)			



sur la base des prescriptions de l'entreprise. (C3)		
	a1.5.2 décrit la démarche dans le cas d'un événement soumis à l'obligation de décla- ration. (C3)	
a1.6 protège sa propre intégrité physique et psychique ainsi que la dignité des personnes prises en charge. (C3)	a1.6.1 explique la signification de la dignité humaine et de l'intégrité physique et psychique. (C2)	
	a1.6.2 présente la signification des droits fondamentaux de l'humain qui concernent la situation de personnes accompagnées. (C2)	
	a1.6.3 présente les principes éthiques fondamentaux pour la profession et analyse les éven- tuels dilemmes éthiques. (C4)	
	a1.6.4 analyse différentes attitudes sociales quant aux personnes accompagnées. (C5)	
a1.7 respecte les dispositions de protection des données et le secret professionnel. (C3)	a1.7.1 décrit à l'aide d'exemples donnés les disposi- tions pertinentes de la législa- tion sur la protection des don- nées et les règles du secret professionnel, et explique leur importance. (C2)	
a1.8 défend avec persuasion sa profession vis-à-vis de tiers. (C3)	a1.8.1 décrit la pertinence et l'importance de sa profession à l'aide d'exemples. (C2)	
	a.1.8.2 explore les stéréo- types liés au genre dans la prise en charge et montre des alternatives en la matière. (C2)	
	a1.8.3 décrit les pierres an- gulaires du système social suisse en fonction des parties concernées. (C2)	



a2 Compétence opérationnelle : réfléchir à son propre travail

L'assistant/e socio-éducatif/-ve réfléchit régulièrement à ses méthodes et à son attitude de travail. Il/elle discute de ses actions avec des collègues dans des conversations informelles et par les canaux prévus à cet effet. Il/elle demande un avis et en déduit des mesures pour sa propre action. Il/elle agit conformément aux directives et aux principes directeurs de l'établissement, et selon les principes éthiques du métier. Le fait que l'assistant/e socio-éducatif/-ve ait une approche critique concernant les sources d'informations fait partie de l'analyse. L'assistant/e socio-éducatif/-ve auto-évalue sa propre efficacité, découvre et corrige ses propres erreurs. Il/elle utilise son savoir de manière flexible et le transfère sur différentes situations. Il/elle travaille et analyse son action et les situations de manière sensible par rapport à l'interculturalité, à la sensibilisation au genre et à la relation entre les générations.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises		
L'assistant/e socio-éducatif/-ve				
a2.1 analyse les situations professionnelles et ses propres actions professionnelles selon des aspects déontologiques. (C4)	a2.1.1 illustre, à l'aide d'exemples, les méthodes de réflexion éthique profession- nelle dans la vie professionnelle de tous les jours. (C2)	a2.1.1.1 justifie ses propres actions professionnelles selon des aspects déontologiques et développe des approches alter- natives. (C5)		
	a2.1.2 montre, à l'aide d'exemples, comment utiliser les méthodes d'auto-évaluation et d'évaluation par un-e tiers. (C3)			
a2.2 analyse le retour d'in- formations et agit en consé- quence. (C4)	a2.2.1 illustre, à l'aide d'exemples, les règles du feed- back et les utilise dans des si- mulations. (C3)			
a2.3 donne des retours d'in- formations selon les règles ins- titutionnelles. (C3)				
a2.4 intègre les prescriptions et les principes directeurs de l'établissement dans sa ré- flexion. (C4)				
a2.5 évalue son besoin de développement et d'échange, et profite des opportunités de perfectionnement ou de discus- sion. (C4)	a2.5.1 reflète ses propres valeurs, se penche sur les valeurs sociales et établit une corrélation avec ses propres valeurs. (C4)			
	a2.5.2 explique différentes structures et phases familiales, exemples à l'appui. (C2)			
a2.6 défend ses opinions personnelles de manière appro- priée et explique comment il/elle soutient certaines déci- sions. (C3)	a2.6.1 se penche sur sa propre identité culturelle et dé- crit son impact sur sa percep- tion individuelle et ses propres actes à l'aide d'exemples. (C4)			
	a2.6.2 analyse sa biographie par rapport au genre. (C4)			



Compétence opérationnelle : établir des relations de manière professionnelle

L'assistant/e socio-éducatif/-ve organise le quotidien professionnel sur la base de relations professionnelles avec les personnes accompagnées. Son action professionnelle suppose un établissement conscient de relations. Cela implique de développer, de maintenir, de faire évoluer et, si nécessaire, de rompre des relations.

L'assistant/e socio-éducatif/-ve veille dans son établissement de relations à un degré cohérent de proximité et de distance par rapport à chaque personne. Dans l'organisation de sa relation professionnelle, l'assistant/e socio-éducatif/-ve se base sur la personnalité de la personne accompagnée, sur ses besoins, sur son parcours biographique et sur son cadre de vie.

Il/elle tient compte à tout moment du fait que la relation professionnelle avec des personnes ayant besoin d'assistance est également déterminée par l'inégalité. Il/elle identifie des sujets qui en découlent, comme le pouvoir et la dépendance dans la relation d'accompagnement, il/elle les thématise et les traite de manière appropriée.

L'assistant/e socio-éducatif/-ve analyse régulièrement l'organisation professionnelle de ses relations par rapport à la qualité et à la cohérence. Il confronte son mode relationnel à ses propres valeurs et aux normes qui influencent la relation professionnelle.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	
L'assistant/e socio-éducatif/-ve			
a3.1 fait la distinction entre les relations professionnelles et les relations privées. (C3)	a3.1.1 désigne les différences entre les relations professionnelles et les relations privées. (C2)	a3.1.1.1 analyse l'établissement de sa relation professionnelle en termes de cohérence et de réussite. (C5)	
a3.2 établit de façon appro- priée une relation profession- nelle de proximité et de dis- tance. (C4)	a3.2.1explique la notion de proximité et de distance dans une relation professionnelle, exemples à l'appui. (C2)	a3.2.1.1 analyse sa propre relation professionnelle avec la personne accompagnée par rapport à la notion de proximité et distance. (C4)	
a3.3 planifie et organise soi- gneusement la construction ou l'arrêt de la relation, et ce en se basant sur les besoins de la personne accompagnée. (C3)	a3.3.1 explique les caractéristiques et la signification de l'établissement de relations dans une profession sociale, exemples à l'appui. (C2)		
a3.4 construit une relation professionnelle avec chaque personne accompagnée, et est en mesure de maintenir, de développer et de mettre un terme à cette relation professionnelle. (C3)	a3.4.1 décrit le processus de l'établissement, du maintien et de l'arrêt d'une relation professionnelle, exemples à l'appui. (C2)		
a3.5 se comporte de manière respectueuse, empathique et congruente dans ses relations professionnelles. (C3)	a3.5.1 décrit les attitudes fondamentales dans l'établisse- ment de relations profession- nelles et les applique, exemples à l'appui. (C3)	a3.5.1.1 analyse sa relation professionnelle envers les per- sonnes accompagnées par rap- port aux différences d'âge, de développement et de culture. (C4)	
	a3.5.2 décrit les caractéris- tiques d'une posture centrée sur la personne à l'aide d'exemples. (C2)	a3.5.2.1 analyse l'influence de sa propre personnalité et de sa biographie ainsi que de ses propres valeurs et normes sur les relations professionnelles. (C4)	



a3.6 façonne la relation pro- fessionnelle en tenant compte des problématiques liées aux questions de pouvoir et de dé- pendance dans la relation de soins. (C3)	a3.6.1 montre, sur la base d'exemples, la conception et la gestion du pouvoir et de la dépendance par rapport à son rôle professionnel. (C3)	a3.6.1.1 analyse les inégali- tés dans les relations profes- sionnelles, les différences de pouvoir et la dépendance dans sa propre situation de travail et la façon d'y faire face. (C5)
	a3.6.2 décrit les formes d'agression et d'abus de pou- voir et présente des options comportementales profession- nelles, exemples à l'appui. (C3)	
a3.7 est conscient de l'im- pact de son propre état d'esprit sur la relation professionnelle et gère cela de manière béné- fique pour toutes les personnes concernées. (C4)		a3.7.1.1 utilise des méthodes axées sur les ressources et des moyens auxiliaires pour réfléchir à la relation professionnelle. (C3)



a4

Compétence opérationnelle : communiquer de manière adaptée au destinataire et à la situation

L'assistant/e socio-éducatif/-ve adapte sa communication aux différentes parties prenantes. Il/elle communique activement avec les personnes accompagnées, selon leurs possibilités de communication. Il/elle recourt à des formes ou moyens de communication ad hoc selon la situation et soutient le processus de communication de manière adéquate. Il/elle utilise la communication de manière ciblée pour encourager la personne accompagnée sur le plan linguistique de manière orientée vers le développement et adaptée au quotidien. Il/elle accorde de l'importance à une communication respectueuse et veille à choisir un niveau de communication permettant aux deux interlocuteurs/-trices de se faire comprendre. Il/elle assume consciemment sa fonction d'exemple dans la communication et agit en conséquence.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises			
L'assistant/e socio-éducatif/	L'assistant/e socio-éducatif/-ve				
a4.1 communique de ma- nière respectueuse en adaptant son message à la situation et au destinataire. (C3)	a4.1.1 connaît les termes techniques et les emploie pour communiquer dans un contexte professionnel, à l'aide d'exemples. (C3)				
	a4.1.2 applique les règles fondamentales de la communication à l'aide d'exemples. (C3)				
a4.2 tient compte dans sa communication de la situation de personnes issues de la migration. (C3)					
a4.3 soutient et encourage la communication de son interlocuteur/-trice en tenant compte de l'autodétermination. (C3)	a4.3.1 explique les possibili- tés de communication liées au développement. (C2)				
a4.4 perçoit les messages verbaux et non-verbaux de la personne accompagnée et réa- git en conséquence. (C3)	a4.4.1 associe les bases de la communication verbale, para-verbale et non-verbale à des situations d'entretien con- crètes. (C4)				



a5 Compétence opérationnelle : contribuer à la résolution de conflits

L'assistant/e socio-éducatif/-ve identifie les conflits entre personnes accompagnées. L'assistant/e socio-éducatif/-ve réfléchit aux causes du conflit et peut les replacer dans leur contexte. Il/elle décide des mesures adaptées et les met en œuvre. Il/elle peut également décider de ne pas intervenir et de laisser les personnes accompagnées régler elles-mêmes la situation. Ou encore, il/elle peut assister de manière ciblée une personne accompagnée, accompagner le conflit au niveau de la communication et proposer des solutions. Si la situation le requiert, l'assistant/e socio-éducatif/-ve intervient immédiatement et résout la situation.

Il/elle peut décider, dans le cadre des directives de l'établissement, d'avoir recours ou non à une personne précise dans un conflit. Lors d'un conflit, l'assistant/e socio-éducatif/-ve évalue sa participation personnelle et prend, le cas échéant, les mesures nécessaires.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises			
L'assistant/e socio-éducatif/-	L'assistant/e socio-éducatif/-ve				
a5.1 accompagne la gestion de conflits quotidiens en vue de leur résolution. (C3)	a5.1.1 illustre les formes et les causes de conflits. (C2)				
	a5.1.2 illustre les situations de conflit qui font partie inté- grante de la vie en commu- nauté. (C2)				
a5.2 discute des conflits au sein de l'équipe de manière adaptée à la situation et s'implique activement dans la recherche commune d'une solution. (C3)	a5.2.1 illustre des stratégies constructives pour résoudre des conflits, à l'aide d'exemples. (C2)				
a5.3 garde son calme en cas de conflits et manifeste de l'empathie envers les per- sonnes concernées. (C3)	a5.3.1 applique les techniques de la communication non violente, à l'aide d'exemples. (C3)				
a5.4 encourage la responsabilité individuelle des personnes accompagnées lors de la résolution de conflits. (C3)					
a5.5 évalue ses propres li- mites et demande de l'aide si nécessaire. (C4)					



b Domaine de compétences opérationnelles : accompagnement au quotidien

b1 Compétence opérationnelle : planifier son travail

L'assistant/e socio-éducatif/-ve planifie ses propres tâches et discute les activités et les rendez-vous du groupe en concertation avec l'équipe. Pour ce faire, il/elle esquisse une vue d'ensemble et rédige un plan des activités prévues, tout en tenant compte des besoins et de l'autonomie des personnes accompagnées.

Dans le cadre de la planification, l'assistant/e socio-éducatif/-ve inclut autant que possible les personnes accompagnées et les informe de manière adéquate.

Il/elle assume la responsabilité de l'ensemble des tâches déléguées. Les tâches spécifiques confiées à son équipe sont intégrées dans son emploi du temps quotidien.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
b1.1 établit l'emploi du temps d'une journée en lien avec les activités. (C3)	b1.1.1 décrit la démarche lors de la planification quotidienne des activités individuelles et de groupe. (C2)	
	b1.1.2 illustre les aspects importants de la formulation d'objectifs et les applique. (C3)	
b1.2 s'acquitte de manière autonome des missions qui lui sont confiées. (C3)		
b1.3 tient compte des centres d'intérêts et besoins des personnes accompagnées dans la planification et se con- certe avec l'équipe. (C4)		



Compétence opérationnelle : organiser de manière structurée le déroulement de la journée avec les personnes accompagnées

L'assistant/e socio-éducatif/-ve structure l'emploi du temps journalier des personnes accompagnées. Dans ce contexte, il/elle obéit à des rituels adéquats au cours de la journée. Il/elle adapte les activités aux situations imprévues et aux besoins et ressources des personnes accompagnées. Il/elle organise de manière ajustée aux besoins les situations transitoires survenant quotidiennement et encadre les personnes accompagnées dans ce contexte. Il/elle transmet les informations pertinentes aux membres de l'équipe en cours de journée.

Il/elle tient compte des différents domaines de développement et d'activité dans l'accompagnement des personnes. Il/elle planifie les activités en impliquant autant que possible les personnes accompagnées.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/	-ve	
b2.1 concrétise un emploi du temps structuré en tenant compte de rituels adéquats. (C3)	b2.1.1 explique la signification de situations de transition dans le déroulement d'une journée. (C2)	
	b2.1.2 met en œuvre différentes solutions permettant de rythmer et de ritualiser le déroulement de la journée, exemples à l'appui. (C3)	
b2.2 perçoit les besoins et l'état de forme des différentes personnes accompagnées et adapte le soutien en conséquence. (C4)	b2.2.1 explique les activités en fonction de l'âge et des con- ditions de vie ainsi que la signi- fication d'habitudes indivi- duelles. (C2)	
b2.3 incite les personnes accompagnées à organiser le déroulement d'une journée avec un maximum d'autonomie et de responsabilité personnelle. (C3)		
b2.4 perçoit les ambiances au sein du groupe et adapte son accompagnement ou le dé- roulement de la journée lors- que c'est nécessaire. (C4)		



Compétence opérationnelle : protéger la sphère privée et ménager des possibilités d'intimité

L'assistant/e socio-éducatif/-ve accompagne des personnes qui ne sont pas totalement capables de s'isoler ni de se protéger physiquement ou psychiquement. Il/elle propose des possibilités d'isolement pour assurer la protection de la sphère privée de la personne accompagnée. Il/elle est attentif/ve aux situations exigeantes avec les personnes accompagnées, identifie leurs besoins et réagit de manière adéquate à la situation.

L'assistant/e socio-éducatif/-ve perçoit les différents besoins de sommeil et de repos des personnes accompagnées, pris séparément, mais aussi au sein du groupe. Il/elle accompagne les phases de repos et de sommeil en fonction des besoins et tient aussi bien compte des besoins des personnes accompagnées que de ceux du groupe.

L'assistant/e socio-éducatif/-ve veille notamment à ce que la protection de la vie privée et de la dignité des personnes accompagnées soit assurée dans le cadre des soins corporels. Il/elle est respectueux/euse des personnes accompagnées.

L'assistant/e socio-éducatif/-ve protège la vie privée de chaque personne accompagnée vis-à-vis des autres personnes. Il/elle identifie les besoins sexuels des personnes accompagnées et réagit de manière adéquate, dans le respect des concepts de l'établissement et des droits humains fondamentaux.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/-	-ve	
b3.1 protège la sphère privée des personnes accompagnées. (C3)		
b3.2 incite la personne ac- compagnée à protéger elle- même sa sphère privée. (C3)	b3.2.1 illustre les différentes dimensions de la sphère privée, exemples à l'appui. (C2)	
b3.3 propose des possibilités de s'isoler adaptées à la situa- tion des personnes accompa- gnées. (C3)	b3.3.1 illustre des solutions d'isolement dans l'accompa- gnement au quotidien grâce à l'aménagement intérieur. (C2)	
b3.4 organise des phases de repos et de sommeil individuellement et en groupe. (C3)	b3.4.1 décrit les phases de sommeil et de repos dans les différentes phases de l'exis- tence. (C2)	
b3.5 perçoit les besoins de la personne prise en charge concernant son intimité au regard de sa sexualité et veille à garantir cette intimité en tenant compte des concepts institutionnels. (C4)	b3.5.1 analyse les situations sensibles au regard de la sphère privée et propose des solutions en fonction des be- soins. (C4)	



b4 Compétence opérationnelle : organiser l'environnement quotidien

L'assistant/e socio-éducatif/-ve aménage les locaux publics et semi-publics ainsi que l'environnement quotidien conformément aux besoins. Dans ce contexte, il/elle tient compte des besoins, des centres d'intérêt, des préoccupations et de la biographie des personnes accompagnées. Lors de l'aménagement des locaux, il/elle implique, dans la mesure du possible, les personnes accompagnées et fournit des matériaux en fonction de leurs besoins.

L'assistant/e socio-éducatif/-ve contrôle régulièrement l'ergonomie et la fonctionnalité des locaux pour les personnes accompagnées et pour lui/elle-même, et prend les mesures nécessaires le cas échéant. Il/elle veille à ce que les locaux ne présentent pas de risque et disposent d'indications d'orientation répondant aux besoins de la personne accompagnée.

Lorsqu'il s'agit des locaux privés de la personne accompagnée, la priorité est accordée à son autonomie, et l'assistant-e socio-éducatif/-ve l'assiste dans l'aménagement individuel de ses locaux.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	
L'assistant/e socio-éducatif/	L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
b4.1 aménage l'environne- ment quotidien pour les per- sonnes accompagnées et pour lui/elle-même de manière opti- male. (C3)	b4.1.1 illustre des solutions pour la stimulation sensorielle dans l'aménagement des lo- caux. (C2)		
b4.2 utilise des locaux pour des domaines d'activité, d'édu- cation, de repos et de théma- tiques et sait quels sont les matériaux qu'il faut utiliser pour cela. (C3)	b4.2.1 illustre l'importance de l'esthétisme, de l'ordre et d'un climat environnemental agréable et crée le rapport avec les personnes accompa- gnées. (C3)		
b4.3 évalue dans quels lo- caux des moyens auxiliaires sont nécessaires, le lieu où ils seront le mieux placés, et en informe la personne compé- tente. (C4)	b4.3.1 illustre des méthodes d'aide à l'orientation par rap- port à l'espace, au temps, à la situation et à la personne et crée le rapport avec les per- sonnes accompagnées. (C3)		
b4.4 prend en compte, lors de la planification des locaux, des aspects liés à la sécurité – en particulier la sécurisation d'objets dangereux et le déga- gement des issues de secours – ainsi que les aspects ergono- miques. (C3)	b4.4.1 illustre les aspects liés à la sécurité et les aspects er- gonomiques devant être pris en considération lors de l'aména- gement des locaux, à l'aide d'exemple. (C2)		
b4.5 associe activement les personnes accompagnées, en fonction de leurs besoins et leurs histoires, à l'aménage- ment des pièces tout en tenant compte des aspects de sécu- rité. (C4)			



Compétence opérationnelle : effectuer des tâches d'économie domestique

L'assistant/e socio-éducatif/-ve s'acquitte de travaux d'économie domestique. Il/elle accompagne les personnes accompagnées dans l'exécution des tâches d'économie domestique. Ce faisant, il/elle tient toujours compte des préoccupations, des besoins et des possibilités de la personne accompagnée, ainsi que de sa sécurité. En outre, il/elle veille à un comportement respectueux de l'environnement et respecte les directives relatives à l'hygiène.

L'assistant/e socio-éducatif/-ve sait quelles tâches d'économie domestique concernent la vie privée et celles concernant l'organisation personnelle de la vie des personnes accompagnées. Dans ces situations, il/elle incite, dans la mesure du possible, les personnes accompagnées à assumer leurs préoccupations et leurs préférences.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	
L'assistant/e socio-éducatif/	L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
b5.1 exécute des tâches d'économie domestique et associe les personnes accompagnées à ces tâches. (C3)	b5.1.1 présente une planification du travail pour une tâche d'économie domestique, exemples à l'appui. (C3)		
b5.2 encourage l'autonomie et l'autodétermination des per- sonnes accompagnées en ce qui concerne les tâches d'éco- nomie domestique, et tient compte de leurs aptitudes. (C3)			
b5.3 assure le nettoyage et l'entretien des instruments conformément à la notice d'utilisation. (C3)			
b5.4 tient compte des directives d'hygiène en vigueur et des mesures de prévention des infections et dangers. (C3)	b5.4.1 expose les mesures d'hygiène et les techniques de nettoyage, ainsi que les princi- paux aspects de sécurité, exemples à l'appui. (C3)		
b5.5 s'acquitte de travaux d'économie domestique dans le respect de l'environnement tout en tenant compte de la gestion durable des ressources naturelles et des économies d'énergie. (C3)	b5.5.1 explique les principes du comportement écologique liés aux activités d'économie domestique. (C2)		
	b5.5.2 a conscience de l'impact de son activité sur l'environnement et sait quelles sont les mesures susceptibles de préserver les ressources naturelles et d'exploiter efficacement l'énergie. (C4)		



Compétence opérationnelle : préparer et accompagner la prise de repas

L'assistant/e socio-éducatif/-ve discute de l'organisation des repas et des collations avec l'équipe. L'assistant/e socio-éducatif/-ve élabore avec l'équipe et, si possible, avec les personnes accompagnées des propositions de menus et prépare les repas. Il/elle émet des propositions en vue d'assurer une nourriture saine et équilibrée. L'assistant/e socio-éducatif/-ve veille aux préférences individuelles et aux aspects sanitaires, tels que les intolérances, les allergies, l'alimentation pour bébé, et respecte les accords conclus en ce sens avec les proches de la personne accompagnée. L'assistant/e socio-éducatif/-ve observe les quantités consommées du point de vue de la santé et réagit de manière adéquate. Dans la mesure du possible, il/elle implique la personne accompagnée dans la préparation et l'organisation des repas ou l'assiste dans leur réalisation. Il/elle organise le repas en fonction des besoins individuels et profite de la situation pour discuter avec les personnes accompagnées.

Pendant le repas, il/elle assiste ceux/celles qui ont besoin d'aide et encourage l'autonomie.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	
L'assistant/e socio-éducatif/	L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
b6.1 associe les personnes accompagnées à la préparation de repas simples. (C3)		b6.1.1.1 prépare des repas simples avec des produits ré- gionaux et de saison. (C3)	
		b6.1.1.2 prépare des repas en respectant l'hygiène alimen- taire. (C3)	
		b6.1.1.3 organise les repas communs de manière at- trayante. (C3)	
		b6.1.1.4 montre dans des exercices de simulation de quelle façon il/elle se sert de la préparation de repas comme d'une activité avec les per- sonnes accompagnées. (C4)	
b6.2 tient compte, lors de la préparation conjointe de repas, d'éventuelles sources de danger pour les personnes accompagnées et pour lui/elle-même, et prend les mesures de précaution nécessaires. (C3)			
b6.3 gère les produits ali- mentaires de façon à préserver les ressources. (C3)			
b6.4 propose un soutien individuel pendant les repas et utilise des moyens auxiliaires en cas de besoin. (C3)	b6.4.1 explique l'utilisation de moyens auxiliaires pour ap- porter un soutien lors de la prise de nourriture. (C2)	b.6.4.1.1 assiste, en utilisant des moyens auxiliaires, les per- sonnes accompagnées lors de la prise de nourriture. (C4)	
b6.5 tient compte des préférences et souhaits des personnes accompagnées. (C3)	b6.5.1 explique les habitudes alimentaires en fonction des cultures. (C2)		



b6.6 élabore de manière adéquate les repas des per- sonnes accompagnées ayant des besoins spécifiques et/ou nécessitant des soins. (C3)	b6.6.1 explique les notions de base de la diététique. (C2)	
	b6.6.2 explique, exemples à l'appui, des pathologies spécifiques liées à l'alimentation comme les allergies. (C2)	
b6.7 profite des repas pour entretenir les relations et contribue à la communication positive. (C3)		
b6.8 encourage l'autonomie des personnes accompagnées pendant les repas. (C3)		



Compétence opérationnelle : créer un environnement qui stimule la mobilité

L'assistant/e socio-éducatif/-ve incite les personnes accompagnées à prendre en compte leurs besoins de motricité, de récupération et de détente et les incite à organiser le déroulement de leur journée et de leur temps libre en conséquence.

Il/elle soutient le développement corporel des personnes accompagnées ainsi que le maintien de leurs aptitudes et des sensations corporelles. Pour ce faire, il/elle met en place un environnement stimulant l'activité physique et profite des tâches quotidiennes. De plus, il/elle développe des idées sur la façon de mettre en œuvre les besoins d'activité physique des personnes accompagnées, ou alors il/elle incite les personnes accompagnées à proposer leurs propres idées.

L'assistant/e socio-éducatif/-ve informe son supérieur hiérarchique de toute anomalie dans la séquence des mouvements.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/	-ve	
b7.1 présente des prestations individuelles, stimulant l'activité physique. (C3)	b7.1.1 décrit l'importance d'un équilibre entre phases de calme / de détente et phases d'activité physique, exemples à l'appui. (C2)	
b7.2 aménage les espaces intérieurs et extérieurs de ma- nière à favoriser l'activité phy- sique. (C3)	b7.2.1 décrit l'appareil loco- moteur. (C2)	
b7.3 applique les règles de sécurité de l'établissement afin de protéger la personne ac- compagnée. (C3)	b7.3.1 décrit les bases du développement de la motricité et les facteurs d'influence par rapport à celui-ci. (C2)	
b7.4 établit un rapport équi- libré entre les activités d'inté- rieur et d'extérieur. (C3)	b7.4.1 décrit des mesures stimulant l'activité physique et analyse les répercussions des activités sur le développement, la vie sociale et le bien-être. (C4)	
b.7.5observe la séquence des mouvements des personnes ac- compagnées et discute des anomalies avec le supérieur hiérarchique. (C4)		



Compétence opérationnelle : apporter un soutien pour l'hygiène et les soins corporels

L'assistant/e socio-éducatif/-ve aide les personnes accompagnées à faire leur toilette, les implique autant que possible dans cette activité ou se charge des soins d'hygiène à leur place. Il/elle conçoit les situations de soins en fonction des besoins et des habitudes individuelles des personnes accompagnées et encourage leur autonomie. Il/elle tient compte des ressources disponibles des personnes accompagnées. S'il/elle est amené-e à effectuer des soins d'hygiène à la place de la personne accompagnée, il/elle verbalise ses actes. Il/elle utilise des articles de toilette correspondant aux directives et après concertation avec l'entourage.

Il/elle accompagne, si nécessaire, la personne aux toilettes, utilise selon les circonstances un moyen auxiliaire pour les transferts, l'aide à se déshabiller, à se rhabiller et à l'entretien de l'hygiène corporelle. Il/elle aide la personne à choisir ses vêtements, l'associe à ce choix en tenant compte de ses souhaits et de ses intérêts, et veille à ce qu'elle soit habillée en fonction des conditions météorologiques ou de la situation.

Il/elle veille à une hygiène des mains chez les personnes accompagnées, particulièrement au sortir des toilettes et avant les repas.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	
L'assistant/e socio-éducatif/	L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
b8.1 aide les personnes accompagnées pour leur hygiène personnelle en tenant compte de l'autodétermination et de l'indépendance de la personne accompagnée. (C3)	b8.1.1 expose des méthodes de soutien en hygiène corpo- relle, à l'aide d'exemples. (C3)		
b8.2 prodigue des soins corporels de manière centrée sur la personne accompagnée. (C3)	b8.2.1 décrit les principes de base sur les directives, produits et mesures d'hygiène. (C2)		
b8.3 protège l'intimité de la personne accompagnée lors de la réalisation des soins corpo- rels. (C3)	b8.3.1 explique les procédures permettant de protéger l'intimité de la personne accompagnée lors de la réalisation des soins corporels. (C2)		
b8.4 utilise des moyens auxiliaires pour les transferts de la personne accompagnée. (C3)			



b9

Compétence opérationnelle : agir de manière appropriée lors de situations d'accident, de maladie et d'urgence

L'assistant/e socio-éducatif/-ve identifie des situations d'urgence, réagit de manière adéquate en cas d'accident et de maladie et prend les mesures nécessaires en accord avec la personne responsable. En cas de blessures légères, il/elle assume la prise en charge nécessaire et veille, conformément aux directives légales et internes, à la prise éventuelle de médicaments.

Conformément aux directives internes, il/elle informe l'entourage de la personne accompagnée, l'accompagne lors de consultations médicales et/ou l'accueille à son retour.

En cas de suspicion de maladie et en concertation avec l'équipe, il/elle prend des mesures spécifiques et/ou préventives.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	
L'assistant/e socio-éducatif/-ve	L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
b9.1 réagit de manière adéquate et professionnelle en cas de maladie, d'accident et dans des situations médicales d'urgence. (C3)	b9.1.1 illustre, à l'aide d'exemples, la gestion des cas d'urgence médicale, énumère des mesures d'urgence et nomme les interlocuteurs perti- nents. (C2)	b9.1.1.1 applique, lors de simulations, les mesures élémentaires de premiers secours. (C3)	
b9.2 met à jour l'armoire à pharmacie sous surveillance et conformément aux directives de l'établissement. (C3)			
b9.3 aide à la prise éventuelle de médicaments. (C3)	b9.3.1 décrit les principes d'administration des médica- ments. (C2)		
b9.4 applique des mesures de prévention des infections selon les directives institutionnelles. (C3)	b9.4.1 énumère des maladies infectieuses et présente des mesures de prévention, à l'aide d'exemples. (C2)		
	b9.4.2 met en place, à l'aide d'exemples, des mesures de prévention des accidents. (C3)		
b9.5 observe les modifications de l'état de santé de la personne accompagnée et informe les ser- vices compétents de toute ano- malie. (C4)			
b9.6 connaît les tableaux cli- niques des différentes personnes accompagnées et garantit un ac- compagnement adéquat. (C3)	b9.6.1 illustre, à l'aide d'exemples, à quoi il faut être attentif lors de la lecture des tableaux cliniques et les consé- quences sur l'accompagnement des personnes. (C3)		



Domaine de compétences opérationnelles : **encouragement de** l'autonomie et de la participation

C1 Compétence opérationnelle : encourager et accompagner la participation à la vie sociale et culturelle

L'assistant/e socio-éducatif/-ve utilise l'espace social au profit des personnes accompagnées. Il/elle s'informe des activités et offres culturelles régionales. Dans ce contexte, il/elle recourt à différents médias et canaux d'information.

L'assistant/e socio-éducatif/-ve tient compte des besoins des personnes accompagnées à cet égard, indique des prestations individuelles adaptées pour les activités en communauté et aide les personnes à faire un choix. Il/elle rend les activités en communauté accessibles aux personnes accompagnées, prend en charge l'organisation en fonction des directives de l'établissement et accompagne les personnes accompagnées le cas échéant.

L'assistant/e socio-éducatif/-ve incite les personnes accompagnées à apporter leurs propres compétences et leurs propres idées, ce qui leur permet également d'apporter une contribution à la communauté. L'assistant/e socio-éducatif/-ve voit l'institution comme une partie de la communauté et peut initier des prestations adéquates en incluant les personnes accompagnées.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/	-ve	
c1.1 accompagne et encourage les personnes accompagnées à participer à la vie sociale et culturelle. (C3)	c1.1.1 illustre, à l'aide d'exemples, les différents ni- veaux de participation. (C2)	
	c1.1.2 explique la signification et les répercussions de la migration sur la vie sociale et culturelle. (C2)	
c1.2 porte un regard fondé sur l'implication dans le tissu social des personnes accompa- gnées et connaît des presta- tions socioculturelles adé- quates. (C2)	c1.2.1 expose à l'aide d'exemples les possibilités de rendre l'espace social acces- sible aux personnes accompa- gnées. (C3)	
c1.3 associe la famille et d'autres personnes à l'accom- pagnement et à des activités. (C3)	c1.3.1 décrit l'importance de l'espace social pour les personnes accompagnées et les ressources qu'il recèle, à l'aide d'exemples. (C2)	



Compétence opérationnelle : accompagner les personnes dans leurs processus de décision

L'assistant/e socio-éducatif/-ve aide les personnes accompagnées à identifier leurs propres besoins et renforce leur capacité à les exprimer. L'assistant/e socio-éducatif/-ve prend au sérieux les besoins et demandes des personnes accompagnées et les satisfait dans la mesure du possible. Dans ce contexte, il/elle conçoit des options adaptées aux personnes accompagnées en tenant compte des dispositions légales et des directives de l'établissement, puis les propose aux personnes accompagnées. Le cas échéant, l'assistant/e socio-éducatif/-ve accompagne les personnes accompagnées dans leur prise de décisions et dans la réalisation des décisions, dans le cadre de ses compétences. L'assistant/e socio-éducatif/-ve accompagne les groupes dans des processus de prise de décision. Il/elle aide les personnes accompagnées à exprimer leurs besoins et dirige les processus de négociation au sein du groupe. Il/elle assiste et accompagne la mise en œuvre des décisions du groupe.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	
L'assistant/e socio-éducatif/	L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
c2.1 prend note des de- mandes et décisions des per- sonnes accompagnées et sou- tien la soumission à l'équipe et/ou les soumet lui/elle-même à l'équipe. (C3)			
c2.2 accompagne et encourage les processus de prise de décision des personnes accompagnées et du groupe. (C3)	c2.2.1 montre, exemples à l'appui, de quelle façon il est possible d'élaborer et de gérer des processus de prise de décision. (C3)		
c2.3 renforce la confiance en soi des personnes accompa- gnées et leur capacité décision- nelle. (C3)	c2.3.1 explique différentes alternatives pour prendre des décisions, exemples à l'appui. (C2)		
c2.4 estime à quel moment les décisions prises par les per- sonnes accompagnées se heur- teront à des limites. (C4)	c2.4.1 illustre, à l'aide d'exemples, les limites légales de ses compétences. (C2)		
c2.5 identifie la zone de tension entre les structures de prise en charge et les processus de prise de décision des personnes accompagnées. (C4)			
c2.6 aide la personne accompagnée à comparer ses propres besoins à ceux de l'entourage. (C3)			
c2.7 associe, dans la mesure du possible, l'entourage des personnes accompagnées au processus de décision tout en respectant les directives in- ternes. (C3)			



Compétence opérationnelle : soutenir les contacts sociaux et les relations

L'assistant/e socio-éducatif/-ve perçoit les besoins en matière de relations des personnes accompagnées.

Il/elle accompagne et permet les relations avec d'autres personnes accompagnées, ainsi qu'avec les proches et les tiers. Il/elle aide les personnes accompagnées à organiser des contacts sociaux et des relations dans toutes les phases.

L'assistant/e socio-éducatif/-ve repère les relations qui existent au sein d'un groupe et entre différents groupes. Il/elle accompagne les processus de dynamique de groupe.

L'assistant/e socio-éducatif/-ve veille à l'entretien de relations et contacts sociaux grâce à un aménagement adapté de l'environnement.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises		
L'assistant/e socio-éducatif/	L'assistant/e socio-éducatif/-ve			
c3.1 soutient les personnes accompagnées dans la construction, le maintien et l'interruption de contacts sociaux et de relations. (C3)	c3.1.1 illustre la signification et les caractéristiques des relations. (C2)			
c3.2 accompagne les personnes dans l'utilisation des réseaux sociaux. (C3)	c3.2.1 illustre, à l'aide d'exemples, les chances et les risques que présentent les mé- dias sociaux et numériques dans l'entretien des contacts. (C2)			
	c3.2.2 analyse sa propre utili- sation des réseaux sociaux et fait la distinction entre une utili- sation privée et professionnelle. (C4)			
c3.3 perçoit les changements qui apparaissent dans les con- tacts sociaux des personnes ac- compagnées (début d'une rela- tion, séparation et rupture) et réagit à ces changements. (C4)	c3.3.1 décrit l'effet et les ré- actions possibles à des événe- ments particuliers tels que perte, séparation et maladie grave. (C2)			
	c3.3.2 expose certains aspects de la dynamique de groupe, à l'aide d'exemples. (C2)			
	c3.3.3 décrit les caractéris- tiques du développement sexuel et le rôle de la sexualité dans l'établissement de relations. (C2)			
	c3.3.4 décrit l'identité sexuelle ainsi que différentes orientations sexuelles. (C2)			
	c3.3.5 illustre la signification de la famille et de l'environne- ment social pour les personnes accompagnées. (C2)			



d Domaine de compétences opérationnelles : travail au sein d'une organisation et en équipe

d1 Compétence opérationnelle : Collaborer au sein de l'équipe

L'assistant/e socio-éducatif/-ve fait partie d'une équipe et d'une organisation et il/elle tient compte des directives internes de l'établissement. Il/elle échange des informations avec l'équipe au quotidien, en communiquant et en apportant son soutien aux membres de l'équipe le cas échéant. L'assistant/e socio-éducatif/-ve participe à des réunions d'équipe. Il/elle se prépare à la réunion et fait part de ses observations, idées et préoccupations tout en tenant compte de son propre rôle et de sa fonction. Pendant la réunion, il/elle participe à l'échange d'informations et soutient les décisions de l'équipe.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
d1.1 transmet des informations pertinentes à l'équipe en utilisant le langage professionnel. (C3)	d.1.1.1 explique les bases du travail en équipe. (C2)	
d1.2 participe activement aux échanges en vue d'une coordination du travail en équipe ou de la discussion de cas. (C3)		



Compétence opérationnelle : collaborer avec des professionnels d'autres domaines

L'assistant/e socio-éducatif/-ve collabore avec des collègues internes et externes sous délégation, tout en gardant à l'esprit son rôle professionnel. Il/elle communique de manière adéquate et transmet objectivement les informations pertinentes. Ce faisant, il/elle représente les intérêts des personnes accompagnées vis-à-vis des personnes qualifiées internes ou externes. Il aborde directement toute difficulté d'interaction avec les personnes qualifiées et demande, s'il le faut, l'assistance de l'équipe.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
d2.1 échange avec d'autres professionnels de façon ciblée et selon les besoins. (C3)	d2.1.1 explique la finalité et le sens de la collaboration in- terprofessionnelle et interdisci- plinaire, à l'aide d'exemples. (C2)	
d2.2 applique des directives d'autres professionnels envers les personnes accompagnées. (C3)		
d2.3 utilise les canaux d'in- formation prévus par l'entre- prise. (C3)		
d2.4 représente les intérêts des personnes accompagnées, les défend si besoin vis-à-vis des professionnels et respecte l'autodétermination des per- sonnes accompagnées. (C3)		



Compétence opérationnelle : collaborer avec des proches et d'autres personnes de référence

L'assistant/e socio-éducatif/-ve collabore avec des proches, les représentants légaux et d'autres personnes de référence. Il/elle fait délibérément la distinction entre les entretiens formels et informels. En cas de transmission d'informations, l'assistant/e socio-éducatif/-ve intègre au maximum la personne accompagnée en protégeant sa vie privée. Il/elle écoute les questions et préoccupations des proches, des représentants légaux ou d'autres personnes de référence, échange au sein de son équipe ou transmet les informations en interne aux personnes responsables, conformément aux procédures.

Il/elle participe à des entretiens formels et apporte ses observations et réflexions.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	
L'assistant/e socio-éducatif/	L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
d3.1 communique avec les proches, les représentants légaux et les intervenants externes de manière adaptée à la situation. (C3)	d3.1.1 explique la différence entre les entretiens formels et informels. (C2)		
d3.2 participe à des entre- tiens formels avec des proches, des représentants légaux et éventuellement d'autres per- sonnes de référence et apporte ses réflexions de manière com- préhensible. (C3)			
d.3.3 transmet les informations conformément aux directives internes et dans le respect de la vie privée des personnes accompagnées. (C3)			
d3.4 documente les informations issues du contact avec les proches, les représentants légaux et d'autres personnes de référence, conformément aux directives de l'établissement. (C3)	d3.4.1 illustre les compétences des proches, des représentants légaux et des autres personnes de référence. (C2)		



Compétence opérationnelle : collaborer au processus de gestion de la qualité

L'assistant/e socio-éducatif/-ve s'implique dans le processus de gestion de la qualité de l'établissement et participe aux réunions correspondantes. Il/elle comprend le fonctionnement de l'organisation et est au courant de ses standards de qualité. Il/elle questionne les procédures de travail et apporte des propositions d'amélioration constructives. Obtient, dans la mesure du possible, un retour d'information des personnes accompagnées et tient compte du feedback des proches, des représentants légaux ainsi que de l'entourage.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
d4.1 respecte les processus de gestion de la qualité et fait des propositions d'amélioration. (C3)	d4.1.1 expose, à l'aide d'exemples, des principes, des objectifs et des instruments dans le contexte de la gestion de la qualité. (C2)	
d4.2 documente les retours d'information obtenus des per- sonnes accompagnées, des proches et des représentants légaux et les retransmet con- formément aux processus de l'établissement. (C3)	d4.2.1 explique le fonction- nement des organisations so- ciales ainsi que les notions fon- damentales du management dont font partie le concept ins- titutionnel, la charte, l'organi- gramme, ainsi que les descrip- tifs des postes. (C2)	



Compétence opérationnelle : **effectuer des tâches administratives générales**

L'assistant/e socio-éducatif/-ve assume des tâches administratives. Les tâches qui lui sont confiées couvrent la planification du travail et des missions, la passation de commandes, la gestion de la caisse, l'établissement de procès-verbaux, d'entretiens et/ou la préparation d'informations à destination de tiers.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	
L'assistant/e socio-éducatif/-	L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
d5.1 exécute des tâches administratives conformément aux directives de l'établissement. (C3)	d5.1.1 rédige des rapports et des courriers en se référant à des exemples donnés. (C3)		
d5.2 applique des procédures administratives, et maîtrise les instruments utilisés à l'interne y relatifs (digitaux et analo- giques). (C3)	d5.2.1 utilise l'infrastructure ICT et les technologies de manière sûre. (C3)		
d5.3 met régulièrement à jour les instruments de coordination des tâches et d'enregistrement des performances. (C3)			
d5.4 documente correcte- ment les présences et les ab- sences des personnes accom- pagnées en vue de la factura- tion. (C3)			
d5.5 rédige un procès-verbal d'une réunion d'équipe avec des moyens électroniques. (C3)	d5.5.1 rédige des exemples de procès-verbaux. (C3)		
	d5.5.2 explique les principes de base de la préparation, de l'organisation et de l'évaluation d'une réunion. (C2)		



e

Domaine de compétences opérationnelles : gestes adéquats dans des situations d'accompagnement spécifiques

e1

Compétence opérationnelle : accompagner les enfants et leur famille durant la phase d'acclimatation (Orientation enfants)

L'assistant/e socio-éducatif/-ve organise le processus d'intégration selon le concept pédagogique. Il/elle explique aux parents le concept d'intégration de l'établissement, le déroulement détaillé de l'intégration ainsi que le déroulement de la journée. Il/elle convient des dates de rendez-vous à venir.

L'assistant/e socio-éducatif/-ve établit progressivement une relation avec l'enfant et la famille. Pendant le processus d'intégration, l'assistant/e socio-éducatif/-ve observe l'enfant et son comportement. Il/elle prend en compte ses besoins et réagit de manière professionnelle par rapport à ces derniers. L'assistant/e socio-éducatif/-ve inclut les parents et l'équipe dans la phase d'intégration, échange régulièrement avec eux et adapte le processus si nécessaire.

L'assistant/e socio-éducatif/-ve assume progressivement le rôle de personne de référence par rapport à l'enfant. Lorsque l'enfant se sent suffisamment en sécurité avec l'assistant/e socioéducatif/ve, celui-ci/celle-ci intègre alors les membres de l'équipe dans l'accompagnement.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
e1.1 organise l'intégration et y consacre l'attention requise. (C3)	e1.1.1 illustre, exemples à l'appui, le processus d'intégration lors du passage de la famille à une institution extrafamiliale. (C2)	
e1.2 identifie l'état du processus d'intégration individuel d'un enfant et agit en fonction de la situation. (C4)	e1.2.1 décrit les conditions de réussite pour la phase d'in- tégration. (C2)	
e1.3 prend en compte les be- soins de l'enfant et réagit de manière professionnelle par rapport à ces derniers. (C4)		
e1.4 reconnaît les raisons des difficultés d'intégration et discute avec l'équipe des me- sures qui en découlent. (C4)	e1.4.1 illustre la transition comme tâche de développe- ment et justifie les difficultés y relatives, à l'aide d'exemples. (C3)	
e1.5 identifie les signaux de stress chez les enfants, les adultes et les personnes ac- compagnatrices et réagit en fonction de la situation et des besoins. (C4)	e1.5.1 illustre la notion d'at- tachement dans le développe- ment de l'enfant. (C2)	



e2

Compétence opérationnelle : organiser et accompagner les transitions en fonction des enfants et des groupes (Orientation enfants)

L'assistant/e socio-éducatif/-ve accompagne les enfants lors de différentes transitions dans le quotidien. Il/elle accueille l'enfant et le prépare aux transitions pendant la journée. Il/elle accompagne et organise les transitions en connaissance de cause. Ce faisant, l'assistant -e socio-éducatif/-ve prend en compte les besoins et le niveau de développement de chaque enfant. Il/elle organise un changement des personnes d'accompagnement de manière réfléchie et en fonction des besoins. Les transitions ou encore les départs en cas de transfert sont organisés par l'assistant/e socio-éducatif/-ve en donnant un sentiment de sécurité aux enfants. Pour ce faire, il/elle met en place des rituels et thématise la situation de vie qui sera désormais nouvelle pour l'enfant.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
e2.1 accompagne les transitions quotidiennes des enfants individuellement, en fonction des besoins et dans le sens du développement. (C3)	e2.1.1 présente la signification et la gestion des transitions quotidiennes et du changement des personnes de référence. (C2)	
e2.2 passe en revue les dif- férentes transitions de chaque enfant, du groupe d'enfants et des personnes accompagna- trices. (C3)	e2.2.1 illustre les conditions de réussite pour les transitions dans l'environnement institu- tionnel. (C2)	
	e2.2.2 explique les défis des transitions à l'aide d'exemples. (C3)	
e2.3 intègre dans l'établisse- ment des relations avec les en- fants les connaissances concer- nant les transitions entre les différents lieux de vie. (C3)	e.2.3.1 évalue et classifie les diverses transitions entre les domaines de vie des personnes accompagnées. (C3)	



Compétence opérationnelle : entretenir une relation avec les nourrissons et les enfants en bas âge et leur prodiguer les soins corporels (Orientation enfants)

L'assistant/e socio-éducatif/-ve organise avec sensibilité la relation avec les nourrissons et les enfants en bas âge en établissant au quotidien un attachement basé sur la confiance. Ce faisant, il/elle intègre les aspects corporels, affectifs et émotionnels de l'établissement des relations. Il/elle aide les nourrissons et les enfants en bas âge pour ce qui est de l'efficacité personnelle, il/elle les valorise et les respecte. L'assistant/e socio-éducatif/-ve perçoit les nourrissons et les enfants en bas âge dans leur globalité, et veille aux mimiques, à la posture du corps, au comportement et à l'état émotionnel. Il/elle identifie leurs besoins et réagit de manière appropriée. L'assistant/e socio-éducatif/-ve soigne méticuleusement et professionnellement les nourrissons et les enfants en bas âge. Lors des soins, il/elle tient compte des principes de base de la mobilisation.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/	-ve	
e3.1 construit une relation de confiance avec les nourrissons et les jeunes enfants par le biais des relations de tous les jours. (C3)	e3.1.1 explique l'établissement des relations avec des nourrissons et des enfants en bas âge au moyen des théories correspondantes. (C2)	
e3.2 identifie les besoins des nourrissons et jeunes enfants selon leurs mimiques, leurs comportements, leurs postures et leurs états émotionnels et y réagit en conséquence. (C4)	e3.2.1 montre, exemples à l'appui, les étapes de développement des nourrissons et des enfants en bas âge. (C2)	
e3.3 analyse au sein de son équipe sa relation avec les nourrissons et les enfants en bas âge. (C4)		e3.3.1.1 analyse sa relation avec les nourrissons et les en- fants en bas âge ainsi que ses actions. (C4)
e.3.4 soigne méticuleuse- ment et professionnellement les nourrissons et les enfants en bas âge. (C3)	e3.4.1 explique les principes essentiels concernant les soins des nourrissons et des enfants en bas âge. (C2)	e3.4.1.1 réalise les soins des nourrissons et des enfants en bas âge dans des exercices de simulation. (C3)
e3.5 tient compte, lors des soins des nourrissons et des enfants en bas âge, des principes de base de mobilisation et d'ergonomie - éventuellement en utilisant des moyens auxiliaires supplémentaires. (C3)		e3.5.1.1 applique les con- naissances de base de mobili- sation et d'ergonomie dans des exercices de simulation et uti- lise au besoin les moyens auxi- liaires adéquats. (C3)



Compétence opérationnelle : accompagner et soutenir les enfants lors de situations de groupe (Orientation enfants)

L'assistant/e socio-éducatif/-ve accompagne les enfants dans une situation de groupe. Ce faisant, il/elle répond de manière individualisée aux souhaits et aux besoins de chaque enfant. Il/elle incite chaque enfant à prendre ses propres décisions et à exprimer ses besoins. Grâce à des offres sélectionnées, il/elle favorise le besoin d'intégration de l'enfant dans le groupe. L'assistant/e socio-éducatif/-ve aide les enfants en situation de handicap de manière ciblée dans des situations de groupe. Il/elle se concerte avec les enfants au sujet de l'organisation de la vie quotidienne et les accompagne, si nécessaire, dans la mise en œuvre de cette organisation. Dans le cadre des possibilités de l'établissement, il/elle aide les enfants à agir de façon autonome.

Il/elle prend en compte la situation de groupe et sa dynamique et les thématise avec les enfants. Ce faisant, il/elle aide les enfants à se poser des questions au sujet de leur propre comportement et des répercussions.

	T	<u> </u>
Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
e4.1 négocie au besoin des espaces libres et des règles de cohabitation avec les enfants en fonction des conditions- cadres. (C3)	e4.1.1 décrit des procédures permettant de favoriser la propre responsabilité des en- fants. (C2)	e4.1.1.1 analyse des com- promis entre les besoins indivi- duels et les besoins du groupe. (C4)
e4.2 décrit les règles exis- tantes et les conditions-cadres de l'établissement et agit en conséquence. (C3)		
e4.3 aide les enfants à exprimer leurs souhaits et à les réaliser. (C3)	e4.3.1 explique l'importance des contacts sociaux positifs chez les enfants et montre, exemples à l'appui, de quelle façon il/elle les favorise en pre- nant les mesures appropriées. (C3)	
e4.4 est conscient-e de l'im- portance de l'intégration de chaque enfant et, au besoin, la favorise activement. (C3)	e4.4.1 décrit certaines formes de handicaps phy- siques, cognitifs ou sensoriels, exemples à l'appui. (C2)	e4.4.1.1 conçoit et accompagne l'inclusion dans des situations d'exercice d'une manière axée sur le développement et en relation avec l'individu. (C3)
e4.5 communique à l'équipe les constatations faites concernant les troubles du comportement de certains enfants et propose des mesures éventuelles d'intégration ou d'accompagnement individuel. (C5)	e4.5.1 décrit les possibilités concernant la façon de répondre au quotidien aux besoins des enfants en situation de handicap. (C2)	
	e4.5.2 illustre les origines de la marginalisation et les réper- cussions qu'elle a sur le groupe d'enfants et sur l'individu exclu. (C2)	



e4.6 prend en compte de manière équitable les besoins de chaque enfant et du groupe d'enfants. (C4)	e4.6.1 illustre la dynamique entre les besoins individuels et ceux du groupe. (C2)	
	e4.6.2 illustre les différentes phases de la formation d'un groupe, exemples à l'appui. (C2)	
e4.7 identifie à quel moment il/elle doit se concerter avec l'équipe ou avec la direction afin de négocier des règles. (C4)		



Compétence opérationnelle : accompagner les personnes en situation de handicap lors de situations d'arrivée et de départ (Orientation personnes en situation de handicap)

L'assistant/e socio-éducatif/-ve est conscient-e de l'importance que peuvent avoir les situations d'arrivée et de départ pour la personne accompagnée, son environnement et les autres personnes concernées. Il/elle aide la personne accompagnée à exprimer ses besoins et ses préoccupations et à les mettre en œuvre dans la mesure du possible. Au besoin, il/elle utilise pour cela des moyens de communication assistée.

Dans les situations d'arrivée, il/elle évalue quelles informations il/elle doit se procurer en priorité ou quelles informations il/elle doit consigner lui/elle-même dans le système de documentation de l'établissement. Afin que la personne accompagnée puisse se repérer dans son « nouveau quotidien », il/elle propose des aides à l'orientation. Il/elle soutient l'établissement de relations sur le nouveau lieu de vie. Selon les besoins de la personne, il/elle collabore dans un premier temps de façon particulièrement étroite avec les proches et/ou avec les représentants légaux.

Dans les situations d'arrivée comme dans les situations de départ, il/elle veille à informer à temps les autres personnes concernées, comme par exemple les autres résidents et les implique dans l'organisation de rituels d'arrivée et de départ.

	•	
Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/	-ve	
e5.1 prend note des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap à leur entrée et les accompagne individuellement et selon leurs besoins. (C3)	e5.1.1 explique la signification de situations d'arrivée et de séparation pour les personnes en situation de handicap et pour les autres personnes concernées. (C2)	
e5.2 est conscient-e de l'importance des contacts sociaux et aide les personnes en situation de handicap, en fonction de ses besoins, à établir des relations sur le nouveau lieu de vie, lors de l'intégration à un groupe et lors de fin de relations. (C3)	e5.2.1 explique les processus de dynamique de groupe, exemples à l'appui. (C2)	



Compétence opérationnelle : accompagner les personnes en situation de handicap lors de situations exigeantes en matière de prise en charge (Orientation personnes en situation de handicap)

L'assistant/e socio-éducatif/-ve est consciente-e du fait que des personnes en situation de handicap peuvent réagir avec un comportement inhabituel et parfois même avec un comportement à risque pour elles-mêmes ou pour des tiers. Il/elle identifie des situations tendues et applique des mesures permettant d'empêcher, dans la mesure du possible, une escalade. Ce faisant, il/elle assure la sécurité de toutes les personnes concernées. Cela implique également de connaître ses propres limites et de demander de l'aide en cas de besoin. Même dans des situations tendues, il/elle veille à préserver la dignité des personnes en situation de handicap.

L'assistant -e socio-éducatif/-ve est conscient-e du fait que des facteurs liés aux personnes et à l'environnement, tout comme son propre comportement peuvent contribuer à ces situations. Il/elle participe à l'élaboration d'alternatives comportementales pour toutes les personnes concernées, communique ses réflexions à l'équipe et effectue une analyse critique de son propre comportement.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/	-ve	
e6.1 identifie un comportement dangereux pour sa personne et pour autrui, et agit en conséquence. (C4)	e6.1.1 illustre les facteurs personnels et environnementaux, ainsi que son propre comportement qui peuvent entraîner un comportement à risque, exemples à l'appui. (C4)	e6.1.1.1 analyse des situations quotidiennes exigeantes et élabore des démarches orientées vers la solution. (C4)
e6.2 contribue à remédier à une situation de manière constructive et orientée vers la solution. (C3)		
e6.3 protège la personne en situation de handicap ainsi que d'autres personnes concernées et se protège lui/elle-même dans des situations tendues présentant un risque pour lui/elle-même ou pour des tiers. (C3)	e6.3.1 présente des possibili- tés d'action pour intervenir – de manière préventive et dans une approche de désescalade – dans des situations présentant un risque pour lui/elle-même ou pour des tiers. (C2)	
e6.4 évalue un éventuel abus de pouvoir dans une situation et transmet l'information con- formément aux prescriptions de l'entreprise. (C4)	e6.4.1 explique les dispositions légales concernant les mesures de contraintes. (C2)	



Compétence opérationnelle : prodiguer des soins spécifiques aux personnes en situation de handicap (Orientation personnes en situation de handicap)

L'assistant/-e socio-éducatif/-ve accomplit en cas de besoin des actes de soins dans l'accompagnement quotidien de personnes en situation de handicap. Il/elle applique ses connaissances en anatomie et en pathologie ainsi que des principes de mobilisation et d'ergonomie. Là où c'est opportun et possible, il/elle combine des actes de soins avec des éléments d'accompagnement et de soutien. Il/elle observe les modifications de l'état de santé ainsi que les effets et les effets secondaires des traitements. Il les documente et informe la personne compétente en cas d'anomalie.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	
L'assistant/e socio-éducatif/	L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
e7.1 exécute des actes médico-techniques. (C3)	e7.1.1 explique l'anatomie et la physiologie du corps humain. (C2)	e7.1.1.1 effectue des actes médico-techniques dans des exercices de simulation. (C3)	
e7.2 distribue les médica- ments selon les notices et indi- cations de l'organe responsable. (C3)		e7.2.1.1 administre, dans des exercices de simulation, des médicaments selon les indications. (C3)	
e7.3 observe les modifications de l'état de santé et informe de toute anomalie les services compétents. (C4)	e7.3.1 explique les pathologies fréquentes à l'aide d'exemples. (C2)	e7.3.1.1 applique des mesures d'activation ou de relaxation dans le cadre des soins corporels dans des exercices de simulation. (C3)	
	e7.3.2 présente les dangers potentiels pour lui/elle-même et pour les personnes accompagnées dans le contexte des soins. (C2)	e7.3.2.1 applique des méthodes pour la prophylaxie des escarres et des thromboses dans des exercices de simulation. (C3)	
	e7.3.3 illustre les symptômes de maladies tels que fièvre, douleur, détresse respiratoire, modifications de la conscience ou de la perception et œdème. (C2)		
e7.4 applique, lors de l'accompagnement quotidien et des soins des personnes en situation de handicap, des principes de base de mobilisation et d'ergonomie - éventuellement en utilisant des moyens auxiliaires supplémentaires. (C3)		e7.4.1.1 applique les connaissances de base de mobilisation et d'ergonomie dans des exercices de simulation et utilise au besoin les moyens auxiliaires adéquats. (C3)	
		e7.4.1.2 associe, dans des exercices de simulation, des actes médicaux à des éléments d'accompagnement et de soutien. (C3)	
e7.5 documente les soins en fonction des prescriptions de l'établissement. (C3)			



Compétence opérationnelle : accompagner les personnes en situation de handicap lorsqu'elles vieillissent (Orientation personnes en situation de handicap)

L'assistant/e socio-éducatif/-ve est conscient-e de l'importance de la vieillesse en tant que phase de la vie et connaît les opportunités et les défis qu'elle recèle. Il/elle soutient les personnes en situation de handicap en organisant cette phase de la vie et leur quotidien en fonction de leurs besoins. Lors du décès de proches, il/elle soutient les personnes accompagnées dans le processus d'adieu et de deuil, et ce en fonction des besoins des personnes accompagnées et du groupe. Il/elle se penche activement sur ses propres besoins dans le contexte du processus d'adieu et de deuil.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	
L'assistant/e socio-éducatif/	L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
e8.1 identifie les changements des besoins et centres d'intérêts des personnes en situation de handicap lorsqu'elle vieillissent et adapte leur emploi du temps et leur accompagnement à leurs ressources. (C4)	e8.1.1 illustre, à l'aide d'exemples, les phases de dé- veloppement et de vie de la personne âgée et les opportu- nités et défis qui s'y rappor- tent. (C2)		
	e8.1.2 décrit le processus du vieillissement et explique les modifications possibles du cerveau et leurs effets sur le vécu et le comportement de la personne. (C2)		
e8.2 observe les modifications de l'état de santé et du comportement des personnes en situation de handicap, et informe de toute anomalie les services compétents/professionnels de la santé. (C4)	e8.2.1 explique les objectifs et les principes des soins pallia- tifs ainsi que les concepts cor- respondants. (C2)		
e8.3 coorganise consciencieusement les processus d'adieu et de deuil. (C3)	e8.3.1 explique le processus de deuil. (C2)	e8.3.1.1 analyse ses propres expériences en matière de processus de fin de vie et de deuil. (C4)	



Compétence opérationnelle : accompagner les personnes âgées lorsqu'elles intègrent la structure résidentielle et la structure de jour (Orientation personnes âgées)

L'assistant/e socio-éducatif/-ve participe à l'accompagnement individuel des nouveaux arrivants. Il/elle recueille à leur sujet les informations nécessaires, notamment leurs habitudes, préférences ou besoins d'accompagnement et de soins. Pour ce faire, il/elle se sert de la biographie des personnes âgées et consulte aussi, s'il le faut, leurs proches ou leur représentant légal. L'assistant/e socio-éducatif/-ve aide les personnes accompagnées à s'acclimater selon leurs besoins. Il/elle les aide à exprimer leurs propres besoins et demandes. Il/elle accompagne l'établissement des relations avec les autres ou avec le groupe. Il/elle élabore la documentation nécessaire et transmet les informations importantes aux services compétents.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/	-ve	
e9.1 accompagne un-e nouvel-le arrivant/e avec em- pathie et de manière centrée sur la personne dans un groupe de personnes existant, dans l'offre de prestations, dans les locaux et dans l'environnement de la structure résidentielle ou d'accueil de jour. (C3)	e9.1.1 a une vision globale de la vieillesse et illustre les défis et thèmes s'y rapportant, à l'aide d'exemples. (C2)	
e9.2 utilise la connaissance de la biographie individuelle, les besoins et les habitudes de vie des personnes âgées lors de l'intégration à la nouvelle si- tuation. (C5)	e9.2.1 illustre l'importance du travail biographique dans le contexte de la gestion et de l'organisation de la vie quoti- dienne. (C3)	
e9.3 est conscient-e de l'im- portance de l'accompagnement attentif lors de l'intégration des personnes âgées à leur nouvel environnement et soutient acti- vement cette phase. (C3)	e9.3.1 illustre l'impact psychologique et social provoqué par un changement de lieu de vie, à l'aide d'exemples. (C2)	



Compétence opérationnelle : accompagner les personnes âgées lors de situations exigeantes en matière de prise en charge (Orientation personnes âgées)

L'assistant/e socio-éducatif/-ve connaît les défis spécifiques de la vieillesse et met en œuvre les exigences de compétence requises par la prise en charge de personnes présentant des altérations organiques du cerveau, des comportements anxieux ou agressifs et des handicaps psychiques. Il/elle identifie les situations dans lesquelles les personnes accompagnées se comportent de façon inhabituelle ou de manière à présenter un risque pour elles-mêmes ou pour des tiers. Il/elle agit en fonction des besoins et répond à cette situation en la désamorçant au maximum, il/elle assure la sécurité de toutes les personnes impliquées et reconnaît également ses propres limites.

Il/elle sait que différents facteurs d'influence (personnels et environnementaux) peuvent aboutir à ces situations exigeantes. Il/elle identifie des conflits entre l'autonomie des personnes âgées, les prescriptions de l'entreprise ou éventuellement son propre comportement en tant qu'assistant/e socio-éducatif/-ve. Dans cette zone de tension, il/elle veille au maintien de la dignité de la personne accompagnée.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
e10.1 identifie un comporte- ment dangereux pour sa per- sonne et pour autrui, et agit en conséquence. (C4)	e10.1.1 illustre des exemples de différentes possibilités d'action pour intervenir de manière préventive et dans une approche de désescalade dans des situations présentant un risque pour lui/elle-même ou pour des tiers. (C2)	e10.1.1.1 analyse des situations concrètes d'assistance difficiles et présente différentes possibilités d'intervention et d'action. (C4)
e10.2 protège les personnes âgées, le groupe et lui/elle- même dans des situations re- présentant un danger aussi bien pour lui/elle-même que pour autrui. (C3)		
e10.3 anticipe des situations susceptibles d'entraîner des comportements problématiques et prend des mesures préven- tives et de désescalade. (C5)	e10.3.1 explique les phases de vie et les pathologies les plus fréquentes chez les per- sonnes âgées et décrit les défis qui en résultent pour la situa- tion d'accompagnement. (C2)	
	e10.3.2 décrit les addictions et autres dépendances dans les grandes lignes. (C2)	
e10.4 soutient la personne accompagnée dans le maintien de sa dignité. (C3)		
e10.5 applique les concepts, les méthodes et les modèles de l'institution de manière cohé- rente et conforme à la situation. (C3)	e10.5.1 illustre les concepts, les méthodes et les modèles de travail dans des situations d'ac- compagnement exigeantes. (C2)	e10.5.1.1 applique, dans des exercices de simulation, les concepts et méthodes de travail avec les personnes atteintes de démence. (C3)



e10.6 évalue un éventuel abus de pouvoir dans une situa- tion et transmet l'information conformément aux directives de l'institution. (C4)	e10.6.1 explique les dispositions légales concernant les mesures de contraintes. (C2)	
e10.7 analyse des situations de prise en charge exigeantes selon des critères déontolo- giques au sein de l'équipe. (C5)		



e11 Compétence opérationnelle : effectuer des mesures de soins spécifiques aux personnes âgées (Orientation personnes âgées)

Dans son travail quotidien avec et pour des personnes âgées, l'assistant/e socio-éducatif/-ve exécute des actes médico-techniques individuels nécessaires. Il/elle applique en la matière ses connaissances en anatomie et physiopathologie ainsi que les principes de mobilisation et d'ergonomie, utilise son savoir de prise en charge et implique les personnes âgées conformément aux ressources et besoins. Il/elle observe les changements de l'état général et de l'état de santé des personnes accompagnées ainsi que l'action et les effets secondaires des traitements, documente ces effets et signale toute anomalie au/à la spécialiste compétent-e ou à l'équipe.

En cas de nécessité et si les directives de l'institution l'exigent, il/elle accompagne les personnes âgées aux examens médicaux et rendez-vous de soins. Il/elle représente les intérêts des personnes âgées et veille à un échange d'informations optimal entre les personnes concernées et les groupes professionnels. A la demande des personnes âgées, il/elle implique leur entourage.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	
L'assistant/e socio-éducatif/	L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
e11.1 détecte des modifications de l'état de santé des personnes âgées et informe les services compétents de toute anomalie. (C4)	e11.1.1 explique l'anatomie et la physiologie du corps hu- main. (C2)	e11.1.1.1 applique des mesures d'activation ou de relaxation dans le cadre des soins corporels dans des exercices de simulation. (C3)	
	e11.1.2 décrit les syndromes gériatriques et les tableaux cli- niques correspondant à un âge avancé, ainsi que les formes de traitement et les mesures de soins et agit en conséquence. (C2)	e11.1.1.2 combine les soins à des éléments d'accompagne- ment et d'assistance dans des exercices de simulation. (C3)	
e11.2 effectue des soins en respectant les principes de base de mobilisation et d'ergonomie - éventuellement en utilisant des moyens auxiliaires supplémentaires. (C3)		e11.2.1.1 applique les con- naissances de base de mobili- sation et d'ergonomie dans des exercices de simulation et uti- lise au besoin les moyens auxi- liaires adéquats. (C3)	
e11.3 met en œuvre des mesures d'hygiène et de prévention des infections. (C3)	e11.3.1 explique les principes de prévention des infections et d'hygiène. (C2)	e11.3.1.1 applique les mesures de prévention nécessaires dans les domaines de l'hygiène et de la prévention des infections dans des exercices de simulation. (C3)	
e11.4 applique des mesures de prophylaxie. (C3)	e11.4.1 explique les principes de la prophylaxie et leurs domaines d'applications. (C2)	e11.4.1.1 applique des mesures de prophylaxie dans des exercices de simulation. (C3)	
e11.5 administre les médicaments selon les notices et indications de l'organe responsable. (C3)		e11.5.1.1 administre, dans des exercices de simulation, des médicaments selon les in- dications. (C3)	
e11.6 effectue différents types de pansements selon les spécifications. (C3)		e11.6.1.1 effectue, dans des exercices de simulation, diffé- rents types de pansements. (C3)	



e11.7 exécute des actes médicotechniques pour favoriser la respiration. (C3)	e11.7.1.1 exécute des actes médicotechniques dans des si- tuations d'exercice pour favori- ser la respiration. (C3)
e11.8 mesure les signes vitaux, la température, la taille et le poids et effectue des prélèvements simples. (C3)	e11.8.1.1 mesure, dans des exercices de simulation, les signes vitaux, la température, la taille et le poids et effectue des prélèvements simples. (C3)
e11.9 exécute des actes médicotechniques pour soutenir l'élimination. (C3)	e11.9.1.1 exécute des actes médicotechniques dans des exercices de simulation pour entretenir l'élimination. (C3)
e11.10 exécute des actes médicotechniques pour soute- nir la nutrition. (C3)	e11.10.1.1 exécute des actes médicotechniques dans des exercices de simulation pour soutenir la nutrition. (C3)



Compétence opérationnelle : accompagner les personnes âgées en fin de vie et accompagner leurs proches dans le processus d'adieu et de deuil (Orientation personnes âgées)

L'assistant/e socio-éducatif/-ve accompagne le processus de fin de vie des personnes âgées selon les directives de l'institution. Il/elle prend en compte les connaissances de la biographie et les besoins des personnes âgées et les utilise de manière appropriée lors de l'accompagnement. Il/elle soutient les personnes accompagnées ainsi que leurs proches dans le processus d'adieu et de deuil.

Si cela est souhaité, il/elle implique également les autres personnes âgées ou l'équipe. En cas de décès, il/elle agit conformément aux directives de l'institution.

L'assistant/e socio-éducatif/-ve se penche activement sur son propre état dans le contexte du processus de fin de vie et de la gestion de la séparation et du deuil.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/	-ve	
e12.1 travaille à l'organisation du processus de séparation de façon consciencieuse et en donnant un sentiment de sécurité et le met en œuvre de manière centrée sur la personne. (C3)	e12.1.1 explique les objectifs et les principes des soins pallia- tifs et les concepts correspon- dants à mettre en œuvre dans la pratique. (C2)	
	e12.1.2 décrit la gestion des symptômes dans les soins pal- liatifs. (C2)	
e12.2 accompagne le processus de fin de vie des personnes âgées et tient compte des besoins des proches dans le processus d'adieu et de deuil. (C3)	e12.2.1 explique le processus d'adieu et de deuil et les possibilités de travail sur le deuil. (C2)	e12.2.1.1met en œuvre, dans des situations d'exercice, des rituels pour accompagner les processus d'adieu et de deuil. (C3)
e12.3 adapte les mesures de soins nécessaires pour soutenir le bien-être lors du processus de fin de vie. (C3)	e12.3.1 montre, à l'aide d'exemples, comment soutenir le bien-être de la personne en fin de vie. (C3)	
e12.4 analyse ses propres émotions et la manière dont la situation l'affecte. Il/elle la gère de manière appropriée. (C4)		e12.4.1.1 analyse ses propres émotions et la manière dont la situation l'affecte. (C4)



Compétence opérationnelle : accompagner les personnes accompagnées lors du processus d'admission dans l'institution (variante généraliste)

L'assistant/e socio-éducatif/-ve accompagne les nouveaux arrivants de manière individuelle et adaptée à leurs besoins. Il/elle se procure toutes les informations nécessaires, comme par exemple les habitudes, les préférences, les besoins de soins et la biographie de la personne accompagnée. Dans ce contexte, il/elle consulte en cas de besoin les proches ou les représentants légaux des personnes accompagnées. Il/elle établit le contact entre la nouvelle personne et le groupe existant. L'assistant/e socio-éducatif/-ve soutient l'intégration des personnes accompagnées en tenant compte de leurs besoins. Il/elle laisse la relation se construire peu à peu et fait preuve d'une grande ouverture d'esprit vis-à-vis des personnes accompagnées. Il/elle veille à ce que l'équipe assure la continuité du processus d'intégration.

Pendant la phase d'admission ou du moins pendant les premiers jours, l'assistant/e socio-éducatif/ve collabore étroitement, en tant que personne de référence, avec l'entourage et l'équipe.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/	ve	
e13.1 accompagne un-e nouvel-le arrivant/e avec empathie et de manière centrée sur la personne dans un groupe de personnes existant. Il/elle présente, l'offre de prestations, les locaux et l'environnement de la structure résidentielle ou d'accueil de jour. (C3)		
e13.2 utilise la connaissance de la biographie individuelle, les besoins et les habitudes de vie de la personne accompa- gnée lors de son intégration à la nouvelle situation. (C5)	e13.2.1 illustre l'importance du travail biographique dans le contexte de la gestion et de l'organisation de la vie quoti- dienne. (C3)	
e13.3 est conscient-e de l'importance des contacts sociaux et aide la personne accompagnée, en fonction de ses besoins, à établir des relations sur le nouveau lieu de vie, lors de l'intégration à un groupe et lors de fin de relation. (C3)		



Compétence opérationnelle : accompagner les personnes accompagnées lors de situations exigeantes en matière de prise en charge (variante généraliste)

L'assistant/e socio-éducatif/-ve agit de manière professionnelle dans des situations exigeantes. Il/elle identifie les situations, dans lesquelles les personnes accompagnées se comportent de façon inhabituelle ou de manière à présenter un risque pour elles-mêmes ou pour des tiers, agit en fonction des nécessités de la situation et en la désamorçant au maximum. Dans des situations tendues, il/elle agit de manière réfléchie, assure la sécurité de toutes les personnes impliquées et reconnaît ses propres limites. En cas de besoin, il/elle va chercher de l'aide à temps.

L'assistant/e socio-éducatif/-ve est conscient-e du fait que des facteurs liés aux personnes et à l'environnement, tout comme son propre comportement peuvent contribuer à ces situations. Il/elle participe à l'élaboration d'alternatives comportementales pour toutes les personnes concernées, communique ses réflexions à l'équipe et effectue une analyse critique de son propre comportement.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/-	-ve	
e14.1 prend en compte tout comportement à risque pour les personnes elles-mêmes et pour des tiers et agit de manière adéquate. (C4)	e14.1.1 illustre, exemples à l'appui, les facteurs personnels, environnementaux, ainsi que son propre comportement qui, peuvent entraîner un comportement à risque pour les personnes elles-mêmes et/ou pour des tiers. (C4)	e14.1.1.1 analyse des situations d'accompagnement exigeantes et présente différentes possibilités d'intervention et d'action. (C4)
e14.2 protège les personnes accompagnées, le groupe et lui/ellemême dans des situations représentant un danger aussi bien pour lui/elle-même que pour autrui. (C3)	e14.2.1illustre des possibili- tés d'action pour intervenir – de manière préventive et dans une approche de désescalade – dans des situations présentant un risque pour lui/elle-même ou pour des tiers. (C2)	
e14.3 applique les concepts, les méthodes et les modèles de l'institution de manière cohé- rente et conforme à la situa- tion. (C3)		
e14.4 évalue un éventuel abus de pouvoir dans une si- tuation et transmet l'informa- tion conformément aux direc- tives de l'institution. (C4)	e14.4.1 explique les dispositions légales concernant les mesures de contrainte. (C2)	



e15 Compétence opérationnelle : effectuer des mesures de soins spécifiques aux personnes accompagnées (variante généraliste)

Dans son travail quotidien avec les personnes accompagnées, l'assistant/e socio-éducatif/-ve peut être amené/e à prendre des mesures de soins spécifiques. Ce faisant, il/elle applique ses connaissances en anatomie et en pathologie ainsi que des principes de mobilisation et d'ergonomie. Là où c'est opportun et possible, il/elle combine des actes de soins avec des éléments d'accompagnement et de soutien.

Il/elle observe les modifications de l'état de santé général ainsi que l'action et les effets secondaires des traitements. Il les documente et informe le professionnel compétent de toute anomalie. Selon les besoins et les directives de l'institution, il/elle accompagne les personnes accompagnées aux examens médicaux et rendez-vous thérapeutiques. Il/elle défend les intérêts des personnes accompagnées et veille à un échange d'informations optimal entre les personnes concernées. Le cas échéant, il/elle implique l'entourage de la personne accompagnée.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	
L'assistant/e socio-éducatif/	L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
e15.1 exécute des actes médicotechniques. (C3)	e15.1.1 explique l'anatomie et la physiologie du corps hu- main. (C2)	e15.1.1.1 exécute des actes médicotechniques dans des exercices de simulation. (C3)	
		e15.1.1.2 réalise les soins des nourrissons et des enfants en bas âge dans des exercices de simulation. (C3)	
e15.2 observe des modifications de l'état de santé et informe les services compétents de toute anomalie. (C4)	e15.2.1 explique les maladies fréquentes, exemples à l'appui. (C2)	e15.2.1.1 explique les principes de l'hygiène et de la prévention des infections, et applique les mesures de prévention nécessaires dans les situations d'exercices. (C3)	
	e15.2.2 illustre les symptômes de maladies, tels que fièvre, douleurs, difficultés respiratoires, gonflement, altération de la conscience, changement de la perception et œdème. (C2)		
e15.3 applique des principes de base de mobilité et d'ergo- nomie dans les soins et l'ac- compagnement et les soins quotidiens de la personne ac- compagnée. (C3)	e15.3.1 explique des méthodes de prévention de la thrombose et des escarres. (C2)	e15.3.1.1 associe, dans des exercices de simulation, des actes médicaux à des éléments d'accompagnement et de soutien. (C3)	
		e15.3.1.2 applique les con- naissances de base de mobilisa- tion et d'ergonomie dans des exercices de simulation et utilise au besoin les moyens auxiliaires adéquats. (C3)	



e16 Compétence opérationnelle : accompagner les personnes accompagnées dans le processus d'adieu et de deuil (variante généraliste)

L'assistant/e socio-éducatif/-ve accompagne la fin de vie de la personne accompagnée conformément aux lignes directrices institutionnelles et il/elle accomplit les soins correspondants dans le cadre de ses compétences. Ce faisant, il/elle intègre les connaissances de la biographie et les souhaits de la personne accompagnée. Il/elle soutient les personnes accompagnées et leur entourage dans le processus de séparation.

Si cela est souhaité, il/elle peut également impliquer d'autres personnes accompagnées, les proches ou le représentant légal. En cas de décès, il/elle agit conformément aux directives de l'institution. L'assistant/e socio-éducatif/-ve se penche activement sur son propre état dans le contexte du processus de séparation.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/	-ve	
e16.1 travaille à l'organisation du processus de séparation de façon consciencieuse et en donnant un sentiment de sécurité et le met en œuvre de manière centrée sur la personne. (C3)	e16.1.1 explique le processus d'adieu et de deuil et les possibilités de travail sur le deuil. (C2)	e16.1.1.1 utilise dans des situations d'exercice des rituels pour accompagner les processus d'adieu et de deuil. (C3)
e16.2 accompagne le processus de fin de vie des personnes accompagnées et tient compte des besoins des proches dans le processus d'adieu et de deuil. (C3)	e16.2.1 explique les objectifs et les principes des soins pallia- tifs et des concepts correspon- dants à mettre en œuvre dans la pratique. (C3)	
	e16.2.2 décrit la gestion des symptômes dans les soins pal- liatifs. (C2)	
e16.3 analyse ses propres émotions et la manière dont la situation l'affecte. Il/elle la gère de manière appropriée. (C4)		e16.3.1.1 analyse ses propres émotions et la manière dont la situation l'affecte. (C4)



Domaine de compétences opérationnelles : soutien à l'éducation et au développement, maintien et amélioration de la qualité de vie

f1 Compétence opérationnelle : participer au recensement et à la documentation des processus d'éducation et de développement (Orientation enfants)

L'assistant/e socio-éducatif/-ve observe régulièrement l'enfant, le groupe d'enfants dans son ensemble et l'environnement. Dans ce contexte, il/elle suit les directives de l'institution. Il/elle documente les observations relatives au niveau d'éducation et de développement en utilisant les outils prévus à cet effet par l'institution et il/elle échange à ce sujet lors des séances d'équipe. L'assistant/e socio-éducatif/-ve aide les enfants à percevoir et à exprimer leurs besoins et préoccupations. Il/elle sait aborder les intérêts et sujets proposés par les enfants, sait les intégrer ou propose de nouveaux sujets. Ce faisant, il/elle tient toujours compte du bien-être de chaque individu ainsi que des intérêts du groupe. En se basant sur les observations, il/elle élabore en équipe des mesures permettant de soutenir des processus d'éducation individuels.

Il/elle résume les observations régulières et les déclarations des enfants dans un rapport établi conformément aux directives. Il/elle veille à ce que la documentation soit rédigée dans un langage clair et compréhensible, tient compte de la protection des données et s'assure le soutien du supérieur professionnel si nécessaire.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	
L'assistant/e socio-éducatif/	L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
f1.1 enregistre systématiquement le niveau d'éducation et de développement de la dynamique du groupe d'enfants ou de l'enfant en les observant et en leur posant des questions. (C4)	f1.1.1 illustre des méthodes permettant d'enregistrer les in- térêts et les préoccupations des enfants, exemples à l'appui. (C2)	f1.1.1.1 met en évidence dans des exercices de simula- tion de quelle façon les enfants peuvent être encouragés à dé- celer et à exprimer leurs propres préoccupations et centres d'intérêt. (C3)	
	f1.1.2 explique l'importance des différents types de besoins, exemples à l'appui. (C2)		
	f1.1.3 explique les bases de l'identité et leur signification. (C2)		
f1.2 analyse, en équipe, le niveau d'éducation et de déve- loppement des enfants. (C4)	f1.2.1 décrit les différentes phases de développement. (C2)		
	f1.2.2 illustre les processus de développement et d'auto- apprentissage chez les enfants. (C2)		
f1.3 explique le concept pédagogique de l'institution et peut intégrer ses propres actions dans le concept. (C4)	f1.3.1 illustre les bases des mesures pédagogiques de réfé- rence et les met en rapport avec son expérience profes- sionnelle. (C4)		
	f1.3.2 énumère les points les plus importants de la déclara-		



	tion de l'ONU des droits de l'en- fant et examine l'expérience professionnelle par rapport à la mise en œuvre de ces droits. (C4)	
f1.4 connaît l'importance d'une observation différenciée, dépourvue de jugement de va- leur et liée à une certaine si- tuation. (C3)	f1.4.1 illustre la distinction entre interprétations et obser- vations, exemples à l'appui. (C2)	
	f1.4.2 explique l'importance d'une observation différenciée, objective et sans jugement de valeur, exemples à l'appui. (C2)	
f1.5 intègre dans son appréciation la communication nonverbale et les influences extérieures. (C4)		
f1.6 documente systématiquement et de manière compréhensible les observations et les remarques en intégrant les outils de l'établissement et dans le respect de la protection des données. (C3)	f1.6.1 nomme les moyens et méthodes de documentation des observations. (C1)	
f1.7 décrit les dispositions légales et les directives internes de l'institution dans le cas d'une mise en danger du bienêtre de l'enfant, connait les mesures à prendre et les applique si nécessaire. (C3)	f1.7.1 illustre les éléments relatifs à la mise en danger du bien-être de l'enfant, exemples à l'appui. (C2)	
	f1.7.2 illustre la procédure à appliquer en cas de mise en danger du bien-être de l'enfant, exemples à l'appui. (C2)	



f2 Compétence opérationnelle : participer à la planification de prestations favorisant l'éducation et le développement (Orientation enfants)

En collaboration avec l'équipe, l'assistant/e socio-éducatif/-ve évalue les observations faites et en déduit des prestations favorisant l'éducation et le développement de l'enfant. Ce faisant, des processus de développement et de formation individuels sont encouragés et les aspects sociaux, émotionnels, sensoriels, moteurs, cognitifs et linguistiques sont pris en compte. Il/elle aménage pour chaque enfant comme pour le groupe un cadre propice à la mise en place de processus de développement et d'éducation. Dans ce contexte, il/elle veille à ce que les enfants apprennent et se développent en jouant et à ce qu'ils renforcent leur auto-efficacité et leur estime de soi. Par ailleurs, il/elle favorise l'égalité des chances des enfants au moyen de prestations ad hoc. Lors de la planification des prestations, il/elle tient compte des phases de développement, des besoins, des centres d'intérêt des enfants et du groupe.

L'assistant/e socio-éducatif/-ve connaît les espaces de vie et les phases de développement des enfants et leur propose un environnement de développement optimal. Il/elle encourage et soutient les enfants en fonction de leur phase de développement et les implique avec leurs besoins individuels dans l'organisation de l'environnement d'apprentissage.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	
L'assistant/e socio-éducatif/	L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
f2.1 encourage les centres d'intérêt des enfants. (C3)	f2.1.1 explique les étapes principales du développement humain en ce qui concerne le comportement social, la morale, les émotions, la perception, la motricité et la pensée. (C2)		
	f2.1.2 décrit les méthodes du travail biographique et les ap- plique, exemples à l'appui. (C3)		
	f2.1.3 illustre différentes théories d'apprentissage. (C2)		
f2.2 encourage l'autonomie et l'efficacité personnelle des enfants. (C3)	f2.2.1 explique le terme d'autonomie. (C2)		
	f2.2.2 met en évidence des concepts et des modèles d'auto-détermination, d'auto-efficacité et de participation, exemples à l'appui. (C3)		
	f2.2.3 illustre les facteurs qui encouragent la performance personnelle. (C2)		
f2.3 permet à l'enfant de faire des expériences positives grâce à des mesures favorisant son développement. (C3)	f2.3.1 illustre des facteurs d'influence favorables ou défa- vorables au développement, exemples à l'appui. (C2)	f2.3.1.1 met en œuvre des mesures favorisant le développement dans des exercices de simulation. (C3)	
f2.4 communique ses propres réflexions de manière différen- ciée et compréhensible à l'équipe et organise les condi- tions-cadres pour les processus d'éducation et de développe- ment. (C4)	f2.4.1 formule des objectifs vérifiables pour différentes activités individuelles et de groupe. Il/elle les applique au moyen d'exemples. (C3)		



Compétence opérationnelle : suggérer et mettre en œuvre des prestations adaptées aux groupes et aux enfants (Orientation enfants)

En se basant sur les offres existantes, l'assistant/e socio-éducatif/-ve organise l'environnement, suggère les prestations en groupe ou individuelles en fonction de l'âge ou les met en œuvre avec les enfants. Ce faisant, il/elle tient compte de l'état de forme et de l'état d'esprit actuels de l'enfant. Il/elle met en rapport les besoins des autres enfants avec l'offre prévue.

Par la mise en œuvre de telles offres, l'assistant/e socio-éducatif/-ve permet à l'enfant de prendre plaisir à découvrir et à apprendre par le jeu. Il/elle veille au bien-être de l'enfant et, si nécessaire, ajuste les offres pendant la mise en œuvre. L'assistant/e socio-éducatif/-ve promeut l'autonomie, l'auto-efficacité et la confiance en soi de l'enfant. Grâce aux prestations, il/elle permet aux enfants de trouver leur place au sein du groupe des enfants.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	
L'assistant/e socio-éducatif/	L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
f3.1 stimule les processus d'éducation et de développement au quotidien. (C3)	f3.1.1 illustre des prestations créatives et musicales. (C2)	f3.1.1.1 met en œuvre dans des exercices de simulation des prestations créatives et musicales permettant de soutenir les aptitudes cognitives, émotionnelles et motrices des enfants. (C3)	
f3.2 met en place un envi- ronnement d'apprentissage permettant aux enfants de dé- couvrir et d'apprendre de ma- nière ludique en éprouvant du plaisir. (C3)	f3.2.1 illustre la signification et l'importance du concept de l'apprentissage par le jeu pour le développement de l'enfant. (C2)	f.3.2.1.1 dispose d'un répertoire d'offres qui encouragent l'apprentissage par le jeu, et les met en œuvre dans des exercices de simulation. (C3)	
	f3.2.2 illustre le développe- ment des jeux d'enfants. (C2)	f3.2.2.1 applique des formes de jeu dans des exercices de simulation. (C3)	
		f3.2.2.2 applique un vaste répertoire de méthodes et de jeux favorisant la motricité, dans des exercices de simulation. (C3)	
	f3.2.3 décrit et justifie les avantages et risques de l'utili- sation des nouveaux médias. (C3)	f3.2.3.1 soutient, dans des exercices de simulation, la mise en œuvre d'offres avec de nouveaux médias. (C3)	
f3.3 s'adresse aux enfants de manière ouverte et attentive et encourage leur autonomie, leur auto-efficacité et leur confiance en soi. (C3)	f3.3.1 illustre les termes d'autonomie, d'auto-efficacité et de confiance en soi. (C2)		
	f3.3.2 met en évidence différentes possibilités d'accompagner les enfants en les encourageant, en les incitants et en les laissant essayer, et donne des justifications. (C3)		



Compétence opérationnelle : participer à l'analyse et à l'évaluation des prestations d'éducation et de développement (Orientation enfants)

L'assistant/e socio-éducatif/-ve est attentif/ve à la manière dont les enfants réagissent aux prestations, ajuste ces dernières si nécessaire et évalue régulièrement en équipe les offres d'éducation et de développement. Il/elle peut inclure les enfants dans cette démarche. Par ailleurs, l'assistant/e socio-éducatif/-ve analyse son propre apport, comme son rôle, sa motivation et sa fonction d'exemple lors de l'exécution des offres et en discute au besoin avec l'équipe.

L'assistant/e socio-éducatif/-ve connaît le développement du service d'accueil extrascolaire et extrafamilial ainsi que l'origine de sa mise en place et inclut sa connaissance dans ses évaluations. L'assistant/e socio-éducatif/-ve informe, si besoin est, les parents ou les représentants légaux des étapes du développement de l'enfant. Il/elle mène des entretiens de suivi avec le supérieur hiérarchique ou l'équipe.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
f4.1 évalue la planification de son travail pédagogique, con- formément aux directives de l'établissement et l'adapte si nécessaire. (C3)	f4.1.1 présente des méthodes d'évaluation d'activités individuelles et de groupe. (C2)	
f4.2 analyse son propre rôle, sa fonction de modèle et la mo- tivation dans l'exécution des offres et en discute avec l'équipe. (C4)	f4.2.1 illustre sa fonction de modèle, à l'aide d'exemples. (C2)	
	f4.2.2 illustre les points clés du développement historique de la garde d'enfants extra-fa- miliale et extra-scolaire et les met en rapport avec la nais- sance de son propre établisse- ment. (C4)	
f4.3 prépare un entretien avec son supérieur hiérar- chique ou avec l'équipe, le réa- lise et l'évalue. (C3)	f4.3.1 décrit la préparation, la réalisation et l'évaluation des colloques de validation. (C2)	
f4.4 recueille, lors des entretiens, les retours des parents et prend en compte leurs préoccupations. (C3)		
f4.5 s'adresse à tout moment à ses interlocuteurs avec res- pect. (C3)		

f4



Compétence opérationnelle : soutenir les personnes en situation de handicap dans l'expression de leurs préoccupations et de leurs besoins quant à l'organisation de leur vie (Orientation personnes en situation de handicap)

L'assistant/e socio-éducatif/-ve aide les personnes en situation de handicap à assumer leurs préoccupations, leurs centres d'intérêt et leurs besoins et à les exprimer. Le cas échéant, il/elle propose pour cela des moyens permettant de favoriser la communication. En particulier lorsque des personnes en situation de handicap ne peuvent pas s'exprimer verbalement, l'assistant/e socio-éducatif/-ve utilise ses observations pour tirer des conclusions par rapport à d'éventuels besoins et préoccupations des personnes en situation de handicap.

L'assistant/e socio-éducatif/-ve se base sur les concepts institutionnels dans son travail. Il/elle transmet les informations à l'équipe ou aux autres personnes responsables, par les voies prévues à cet effet, et les documente. Il/elle veille à ce que la documentation soit rédigée dans un langage clair et compréhensible, dans le respect de la protection des données.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	
L'assistant/e socio-éducatif/	L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
f5.1 aide les personnes en situation de handicap, par des moyens appropriés, à identifier et exprimer leurs propres besoins et centres d'intérêt. (C3)	f5.1.1 met en évidence les principes, le contenu et la finalité de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap et analyse sa position et sa façon d'agir sur la base de cette convention. (C3)	f5.1.1.1 présente dans des exercices de simulation de quelle façon les personnes accompagnées peuvent être encouragées à déceler et à exprimer leurs propres besoins et centres d'intérêt. (C3)	
	f5.1.2 explique, exemples à l'appui, le handicap comme le résultat de l'interaction entre un déficit corporel, cognitif, psychique, sensoriel ou perceptif et des obstacles environnementaux. (C2)	f5.1.2.1 dispose d'un répertoire de moyens permettant de favoriser la communication et le met en œuvre dans des exercices de simulation. (C3)	
	f5.1.3 identifie les clichés et les préjugés sociaux ainsi que la discrimination envers les personnes en situation de handicap, et émet un avis fondé sur le plan éthique et juridique à ce sujet. (C3)		
	f5.1.4 illustre des questions éthiques actuelles relatives aux personnes en situation de han- dicap et justifie sa propre opi- nion à ce sujet. (C3)		
	f5.1.5 explique l'importance des différents types de besoins, exemples à l'appui. (C2)		
	f5.1.6 explique les bases de l'identité et leur signification. (C2)		



	f5.1.7 explique des concepts d'accompagnement de per- sonnes en situation de handi- cap. (C2)	
f5.2 tire des déductions d'éventuels besoins de la per- sonne accompagnée, et ce à partir de l'observation et de questions. (C4)	f5.2.1 illustre, à l'aide d'exemples, la différence entre interprétation et observation. (C2)	
f5.3 documente systématiquement et de manière compréhensible les observations et les remarques en intégrant les outils de l'établissement et dans le respect de la protection des données. (C3)	f5.3.1 explique, exemples à l'appui, l'importance d'une description différenciée et d'une interprétation sans jugement et orientée vers les ressources. (C2)	



Compétence opérationnelle : participer à la planification de prestations et d'activités pour les personnes en situation de handicap (Orientation personnes en situation de handicap)

En intégrant au maximum la personne accompagnée et conjointement avec l'équipe, l'assistant/e socio-éducatif/-ve participe à l'évaluation des entretiens et des observations. Cette évaluation a pour objectif d'améliorer, avec des prestations et des activités appropriées ou encore avec un soutien adéquat, la qualité de vie de la personne accompagnée, de soutenir son développement et d'encourager en particulier sa participation à la vie sociale. Soutenir le développement peut également signifier encourager le maintien des aptitudes ou prévenir les problèmes récurrents et les dégradations. Pour la personne accompagnée, sont déterminants dans tous les cas, ses préoccupations et ses besoins en ce qui concerne sa vie. L'assistant/e socio-éducatif/-ve respecte l'autodétermination des personnes en situation de handicap et les aide à avoir une image positive d'elles-mêmes. Il/elle aide la personne accompagnée à contrebalancer ses propres besoins avec les besoins de l'entourage. Il/elle incite les personnes en situation de handicap à apporter des propositions et des idées sur la façon dont elles pourraient mettre en œuvre leurs objectifs et leurs préoccupations et offre pour cela des moyens permettant de favoriser la communication. Il/elle développe de façon autonome des activités et des prestations dans le cadre de ses compétences. Le cas échéant, il/elle implique l'environnement social et d'autres professionnels dans la planification. Cela inclut, notamment chez les enfants, les parents ou les représentants légaux.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	
L'assistant/e socio-éducatif/	L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
f6.1 renforce l'auto-effica- cité, l'autodétermination et la participation des personnes en situation de handicap dans l'ac- compagnement quotidien. (C3)	f6.1.1 illustre les termes d'autonomie, d'autodétermination, d'auto-efficacité, d'implication et de participation. (C2)	f6.1.1.1 renforce l'auto-efficacité, l'autodétermination et la participation à l'accompagnement quotidien à travers des situations d'exercice. (C3)	
	f6.1.2 illustre les facteurs qui encouragent l'auto-efficacité. (C2)		
	f6.1.3 explique les différentes dimensions de l'implication. (C2)		
	f6.1.4 recherche des prestations de participation, telles que des offres socioculturelles, activités de loisirs et sport, formation pour adultes ainsi que des possibilités d'implication politique. (C3)	f6.1.4.1 développe sur la base des centres d'intérêt des personnes accompagnées des prestations éventuelles, telles que : activités créatives, sports, jeux et loisirs dans des exercices de simulation. (C3)	
	f6.1.5 explique les étapes principales du développement humain en ce qui concerne le comportement social, la morale, les émotions, la perception, la motricité et la pensée. (C2)		
	f6.1.6 décrit et applique les bases du travail biographique, exemples à l'appui. (C3)		



	f6.1.7 illustre les facteurs d'influence favorables et défa- vorables au développement, exemples à l'appui. (C2)	
f6.2 tient compte, lors de la planification des prestations pour la personne accompagnée, des limites qui résultent de son handicap, et en déduit des possibilités d'action. (C4)	f6.2.1 explique la différence entre intégration et inclusion. (C2)	
	f6.2.2 décrit certaines formes de handicaps phy- siques, cognitifs, sensoriels ou liés à la perception, exemples à l'appui. (C2)	f6.2.2.1 applique dans des exercices de simulation des méthodes permettant de favoriser la perception et d'organiser le temps libre de personnes polyhandicapées. (C3)
	f6.2.3 énumère les causes possibles de handicaps phy- siques, cognitifs, sensoriels ou liés à la perception. (C1)	
	f6.2.4 décrit les maladies psychiques en termes de base. (C2)	
	f6.2.5 décrit les addictions et autres dépendances en termes de base. (C2)	
f6.3 analyse des séquences d'accompagnement par étapes et propose une aide spécifique. (C4)	f6.3.1 explique l'importance des proches et de l'environnement social élargi pour les personnes en situation de handicap et met en évidence, exemples à l'appui, comment il/elle les intègre dans l'accompagnement en tant que partenaires. (C3)	
	f6.3.2 formule des objectifs vérifiables pour différentes ac- tivités individuelles et de groupe et les applique au moyen d'exemples. (C3)	



Compétence opérationnelle : accompagner les personnes en situation de handicap lors de la réalisation de prestations et d'activités (Orientation personnes en situation de handicap)

L'assistant/e socio-éducatif/-ve accompagne les personnes en situation de handicap pour les activités et les prestations en fonction des ressources. Il/elle veille à l'état de forme du jour de la personne accompagnée et adapte au besoin la situation ou encore son accompagnement. Il/elle aide les personnes en situation de handicap à formuler leurs préoccupations et leur point de vue. Eventuellement, il/elle adapte les activités et les prestations tout en intégrant les personnes en situation de handicap et conjointement avec l'équipe.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/-	ve	
f7.1 accompagne les personnes en situation de handicap en lien avec des objectifs et des thèmes et en fonction de son propre rôle et de sa propre mission, dans le cadre d'une approche axée sur les ressources. (C3)	f7.1.1 connaît différentes formes de soutien aux personnes en situation de handicap, telles que conseil, accompagnement, assistance selon son rôle et sa mission, exemples à l'appui. (C2)	f7.1.1.1 soutient, dans des exercices de simulation, la mise en œuvre de prestations avec de nouveaux médias. (C3)
f7.2 permet aux personnes en situation de handicap de faire des expériences positives grâce à des mesures favorisant leur développement. (C3)	f7.2.1 met en évidence différentes possibilités d'accompagner les personnes en situation de handicap en les encourageant, en les incitant et en les laissant essayer, et justifie l'utilisation de ces possibilités en fonction de la situation. (C3)	f7.2.1.1 applique des méthodes de stimulation basale et de communication dans des exercices de simulation. (C3)
f7.3 identifie des change- ments de l'état de forme du jour et réagit de manière ap- propriée. (C5)		



Compétence opérationnelle : participer à l'évaluation des prestations et des activités pour les personnes en situation de handicap (Orientation personnes en situation de handicap)

L'assistant/e socio-éducatif/-ve discute avec la personne en situation de handicap et avec ses proches ou son représentant légal des changements survenus au niveau de ses intérêts, de ses pré-occupations ou besoins. Il/elle le fait en concertation avec l'équipe ou son/sa supérieur/e hiérarchique. Selon les directives de l'institution, les besoins des personnes en situation de handicap et le contexte, d'autres responsables et/ou personnes de référence prennent part à l'entretien. Dans certains cas, l'assistant/e socio-éducatif/-ve ne mène pas l'entretien lui/elle-même, en particulier dans des situations compliquées, mais y participe et fait part de ses observations et de ses réflexions. L'assistant/e socio-éducatif/-ve prépare l'entretien avec l'équipe ou son supérieur ou aide la personne responsable à le préparer. Il/elle aide les personnes en situation de handicap à formuler leurs préoccupations ou représente, si nécessaire, leurs intérêts. Avec les personnes participant à l'entretien, il/elle adapte éventuellement les prestations et les activités ou le soutien ultérieur. Selon les directives de l'institution, il/elle rédige un procès-verbal ou un rapport après les entretiens.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/	-ve	
f8.1 prépare avec soin, conformément à ce qui a été convenu, des entretiens (de bilan) avec des personnes en situation de handicap et éventuellement avec des proches ou des représentants légaux, y assiste et en assure le suivi. (C3)	f8.1.1 illustre des méthodes permettant d'impliquer des personnes en situation de han- dicap lors de l'évaluation. (C2)	
f8.2 co-conçoit de manière positive des situations d'entretien difficiles pour les participant-e-s. (C3)	f8.2.1 décrit des procédures utiles permettant d'organiser des situations d'entretien. (C2)	
f8.3 maintient systématiquement un dossier et/ou une documentation. (C3)	f8.3.1 illustre des méthodes d'évaluation d'activités indivi- duelles et de groupe. (C2)	
f8.4 analyse son propre rôle et son propre comportement lors de discussions, demande l'avis des autres et en tire des conclusions pour les entretiens à venir. (C4)		



Compétence opérationnelle : participer au recensement des besoins et des centres d'intérêt des personnes âgées ainsi qu'à l'identification des contextes nécessitant un soutien (Orientation personnes âgées)

L'assistant/e socio-éducatif/-ve accompagne les personnes âgées au quotidien, s'entretient avec elles au sujet de leurs besoins et de leurs centres d'intérêt et observe leurs préférences, leurs habitudes, leur état de santé et leurs besoins d'assistance. Il/elle documente les besoins exprimés et ses observations et veille à ce que la documentation soit rédigée dans une langue claire et compréhensible, dans le respect de la protection des données. Il/elle réfléchit aux environnements, aux situations, aux activités qui ont un effet positif sur la qualité de vie des personnes accompagnées.

Il/elle se concerte – par le biais des moyens d'information et de planification prévus à cet effet – avec son équipe au sujet de sa documentation dans le cadre du processus de soin.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/-	ve	
f9.1 établit des hypothèses à partir de l'observation et de l'interrogation de la personne accompagnée en ce qui concerne ses éventuels besoins et intérêts. (C4)	f9.1.1 explique l'importance des différents types de besoins, exemples à l'appui. (C2)	f9.1.1.1 montre dans des exercices de simulation comment les personnes accompagnées peuvent être renforcées dans la reconnaissance et l'expression de leurs propres besoins, res- sources et intérêts. (C3)
	f9.1.2 explique les composantes de base de l'identité et leur signification. (C2)	
	f9.1.3 explique les possibilités qui existent pour encourager les personnes âgées à identifier et à exprimer leurs propres besoins et préoccupations. (C2)	
	f9.1.4 illustre les caractéristiques et l'utilisation de méthodes et d'instruments pour l'identification des besoins des personnes âgées. (C2)	
f9.2 documente systématique- ment et de manière compréhen- sible les observations et les af- firmations conformément aux di- rectives de l'établissement et dans le respect de la protection des données. (C3)	f9.2.1 explique, exemples à l'appui, l'importance d'une observation différenciée, la plus objective possible et dépourvue de jugement de valeur. (C2)	
	f9.2.2 identifie, exemples à l'appui, la différence entre observation et interprétation. (C3)	
f9.3 a des connaissances approfondies des points essentiels du concept de soins et d'accompagnement de l'institution et les applique. (C2)	f9.3.1 présente différents concepts et philosophies d'accompagnement. (C2)	
	f9.3.2 a des connaissances de base des concepts de soins, maîtrise les étapes du processus de soins et intègre, exemples à l'appui, ses observations dans le processus de soins. (C3)	



Compétence opérationnelle : participer à la planification de prestations d'accompagnement et d'activités pour les personnes âgées (Orientation personnes âgées)

Dans le cadre du processus de soins, l'assistant/e socio-éducatif/-ve évalue avec l'équipe les observations faites et les renseignements obtenus concernant d'éventuelles offres de prestations En collaboration avec la personne accompagnée et en impliquant l'équipe, il/elle déduit des objectifs, des mesures et des activités qui servent au maintien de la qualité de vie, de l'indépendance, de l'autonomie et de l'auto-efficacité ou de la participation sociale de la personne accompagnée, et les met en œuvre dans une planification concrète. Lors de la formulation des objectifs et des mesures, il/elle respecte les compétences et les besoins cognitifs, psychiques, physiques et sociaux de la personne accompagnée et prend en compte ce qu'il/elle sait de sa biographie et de son cadre de vie.

L'assistant/e socio-éducatif/-ve relie les mesures et les activités de manière pertinente à la planification quotidienne individuelle de la personne accompagnée.

En outre, il/elle propose – sur la base de ses expériences et compétences – une procédure permettant d'observer l'effet des mesures. Cela sert de base aux étapes suivantes. Sur demande de la personne accompagnée ou en cas de besoin, il/elle implique d'autres professionnels ou l'entourage dans la planification.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/-	-ve	
f10.1 communique à l'équipe ses observations et ses propres réflexions concernant la planifi- cation et formule des proposi- tions et des mesures. (C4)	f10.1.1 formule des objectifs vérifiables pour différentes acti- vités individuelles et de groupe et les applique, exemples à l'ap- pui. (C3)	
	f10.1.2 explique les étapes principales du développement humain en ce qui concerne le comportement social, la morale, les émotions, la perception, la motricité et la pensée. (C2)	
f10.2 tient compte – lors de la formulation d'objectifs et de la planification de mesures – des besoins de la personne accompagnée, de ses compétences cognitives, psychiques, physiques et sociales ainsi que des informations importantes issues de sa biographie. (C3)	f10.2.1 illustre son répertoire de base des différentes activités et la façon dont il/elle élabore à partir de là des prestations adaptées aux personnes accom- pagnées, et ce individuellement et en relation avec la situation. (C3)	f10.2.1.1 planifie des prestations éventuelles dans des exercices de simulation en se basant sur les centres d'intérêt de la personne accompagnée. (C3)
	f10.2.2 illustre des méthodes de travail biographique, exemples à l'appui. (C3)	
f10.3 respect et encourage dans son travail quotidien l'autonomie, l'indépendance et la participation des personnes âgées. (C3)	f10.3.1 présente des facteurs d'influence favorables et défa- vorables au développement, exemples à l'appui. (C2)	
f10.4 cherche à assurer l'implication sociale et le bien-être des pensionnaires et des hôtes de jour grâce à des activités et à des prestations. (C3)		



Compétence opérationnelle : accompagner les personnes âgées lors de la réalisation de prestations et d'activités (Orientation personnes âgées)

L'assistant/e socio-éducatif/-ve met en œuvre dans le cadre du processus de soins de manière autonome des prestations et des activités d'animation avec des personnes individuelles ou un groupe de personnes accompagnées. Dans ce contexte, il/elle tient compte des objectifs de soins et d'encadrement définis et de la dynamique du groupe. Il/elle tient compte de la forme du jour de la personne accompagnée et propose éventuellement des activités de remplacement. Il/elle est capable de justifier sa planification et son choix d'activités du point de vue professionnel.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
f11.1 met en œuvre des prestations destinées à des personnes individuelles ou à des groupes. (C3)	f11.1.1 illustre des mesures permettant d'encourager l'indé- pendance et d'améliorer ou de préserver les compétences des personnes âgées prises en charge, exemple à l'appui. (K2)	f11.1.1.1 réalise différentes prestations pour des personnes ou des groupes dans des exercices de simulation. (C3)
		f11.1.1.2 soutient, dans des exercices de simulation, la mise en œuvre de prestations avec de nouveaux médias. (C3)
	f11.1.2 met en évidence des concepts et des modèles d'autodétermination, d'efficacité personnelle et de participation, exemples à l'appui. (C3)	
	f11.1.3 illustre les facteurs qui encouragent l'efficacité per- sonnelle. (C2)	
f11.2 tient compte, pendant la réalisation des prestations d'accompagnement, aussi bien des intérêts des personnes que des intérêts du groupe. (C4)	f11.2.1 décrit les processus de dynamique de groupe et ex- plique, comment ceux-ci peu- vent être pris en compte lors de la planification et de la réali- sation des activités. (C3)	
f11.3 agit de manière flexible lors de la réalisation de presta- tions et les adapte en fonction de l'état d'esprit actuel de la personne accompagnée, ou propose des alternatives. (C4)		
f11.4 propose aux personnes âgées des prestations stimu- lantes, et soutient ainsi leur qualité de vie. (C3)	f11 4.1 met en évidence dif- férentes possibilités d'anima- tion pour les personnes âgées en les encourageant, en les in- citant et en les laissant es- sayer, et justifie l'utilisation de ces possibilités en fonction de la situation. (C3)	



Compétence opérationnelle : participer à l'évaluation des prestations et des activités pour les personnes âgées (Orientation personnes âgées)

L'assistant/e socio-éducatif/-ve se concerte régulièrement avec les personnes accompagnées et, dans le cadre du processus de soins, avec l'équipe par rapport aux mesures, prestations ainsi qu'au bien-être des personnes âgées. Il/elle tient alors compte des observations documentées et analyse par la même occasion l'effet des prestations réalisées. Selon les besoins des personnes âgées et les directives de l'établissement, il/elle s'entretient avec leur entourage (proches, représentant légal). L'assistant/e socio-éducatif/-ve représente les intérêts des personnes âgées et veille à ce que leurs besoins soient perçus et pris en compte. Le cas échéant, il/elle fait des propositions alternatives et adapte – conjointement avec les autres participants de ces entretiens – les objectifs de prise en charge et/ou de soins.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/	-ve	
f12.1 évalue les prestations en prenant en compte les per- sonnes âgées et analyse les ef- fets de ces prestations. (C4)	f12.1.1 explique les possibili- tés et instruments d'évaluation des prestations et des me- sures. (C2)	
f12.2 connaît bien l'utilisation du système de documentation des soins et de l'accompagne- ment de l'institution, et l'utilise conformément à ses directives. (C3)		
f12.3 prépare et réalise les entretiens concernant les prestations avec les personnes âgées, avec leurs proches ou avec d'autres professionnels, conformément aux directives de l'institution. (C3)	f12.3.1 illustre, exemples à l'appui, l'organisation de situations d'entretien concernant l'offre d'accompagnement. (C2)	
f12.4 défend les besoins des personnes âgées vis-à-vis d'autres interlocuteurs. (C3)	f12.4.1 illustre des méthodes d'évaluation d'activités indivi- duelles et de groupe. (C2)	



Compétence opérationnelle : participer au recensement des besoins et des centres d'intérêt des personnes accompagnées ainsi qu'à l'identification des contextes nécessitant un soutien (variante généraliste)

L'assistant/e socio-éducatif/-ve suit un concept, sur lequel est basé le travail, avec des objectifs et/ou thèmes individuels ou de groupe. Il/elle observe la personne accompagnée et l'aide à percevoir et à exprimer ses préoccupations, ses centres d'intérêt et ses souhaits. Il/elle utilise pour cela des moyens de communication appropriés et adaptés au destinataire.

Il/elle documente les besoins exprimés et ses observations et veille à ce que la documentation soit rédigée dans un langage clair et compréhensible, dans le respect de la protection des données. Il/elle en déduit d'éventuels besoins et préoccupations des personnes accompagnées et élabore au sein de l'équipe des mesures de soutien. Il/elle transmet les informations à l'équipe ou aux autres personnes responsables par les voies prévues à cet effet.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
L'assistant/e socio-éducatif/	-ve	
f13.1 prend en compte sys- tématiquement les besoins des personnes accompagnées. (C3)	f13.1.1 illustre les caractéris- tiques et l'utilisation de mé- thodes et d'instruments pour l'identification des besoins des personnes accompagnées. (C2)	
	f13.1.2 illustre les processus de développement et d'auto- apprentissage chez les enfants. (C2)	
	f13.1.3 illustre les processus fondamentaux d'éducation, de développement et de soins. (C2)	
	f13.1.4 illustre des bases pédagogiques déterminantes et les met en rapport avec son expérience professionnelle. (C4)	
	f13.1.5 énumère les points les plus importants de la Décla- ration des Nations Unies sur les droits de l'enfant et examine les pratiques professionnelles pour l'application de ces droits. (C4)	
	f13.1.6 illustre les éléments relatifs à la mise en danger du bien-être de l'enfant, exemples à l'appui. (C2)	
	f13.1.7 illustre la procédure à suivre en cas de danger pour le bien-être de l'enfant à l'aide d'exemples. (C2)	



	f13.1.8 explique les concepts d'accompagnement de per- sonnes accompagnées. (C2)	
	f13.1.9 explique, exemples à l'appui, le handicap comme le résultat de l'interaction entre un déficit corporel, cognitif, psychique, sensoriel ou perceptif et des obstacles environnementaux. (C2)	
	f13.1.10 met en évidence les principes, le contenu et la finalité de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap et analyse sa position et sa façon d'agir sur cette base. (C3)	
f13.2 tire des conclusions par rapport à d'éventuels besoins de la personne accompagnée, et ce à partir des observations et des informations recueillies directement auprès d'elle. (C4)	f13.2.1 explique les bases de l'identité et leur signification. (C2)	f13.2.1.1 démontre dans des exercices de simulation comment renforcer les personnes accompagnées dans la reconnaissance et l'expression de leurs propres besoins et intérêts. (C3)
	f13.2.2 explique l'importance des différentes dimensions des besoins, exemples à l'appui. (C2)	
f13.3 connaît l'importance d'une observation différenciée, dépourvue de jugement de va- leur et liée à une certaine si- tuation. (C3)	f13.3.1 illustre, exemples à l'appui, la différence entre interprétation et observation. (C2)	
	f13.3.2 explique, exemples à l'appui, l'importance d'une observation différenciée, la plus objective possible et dépourvue de jugement de valeur. (C2)	
f13.4 documente systématiquement et de manière compréhensible les observations et les remarques en intégrant les outils de l'établissement et dans le respect de la protection des données. (C3)	f13.4.1 nomme les moyens et méthodes de documentation des observations. (C1)	



Compétence opérationnelle : participer à la planification de prestations et activités pour les personnes accompagnées (variante généraliste)

L'assistant/e socio-éducatif/-ve, en collaboration avec l'équipe et si possible avec la personne accompagnée, évalue ses observations. En collaboration avec la personne accompagnée et en impliquant l'équipe, il/elle déduit des objectifs, des mesures et des activités qui servent au maintien de la qualité de vie, de l'indépendance, de l'autonomie et de l'auto-efficacité ou de la participation sociale de la personne accompagnée, et les met en œuvre dans une planification concrète. Dans ce contexte, il/elle tient compte des compétences cognitives, psychiques, physiques et sociales ainsi que des besoins et des intérêts de la personne. Il/elle propose en fonction de ses expériences des mesures permettant d'atteindre les objectifs et/ou incite la personne prise en charge à faire des propositions. Le cas échéant, il/elle implique d'autres professionnels, le représentant légal ou l'entourage de la personne.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	
L'assistant/e socio-éducatif/	L'assistant/e socio-éducatif/-ve		
f14.1 communique les observations et ses propres réflexions concernant la planification à l'équipe et formule des propositions et des mesures. (C4)	f14.1.1 formule des objectifs vérifiables pour différentes ac- tivités individuelles et de groupe et les applique, exemples à l'appui. (C3)		
f14.2 tient compte, lors de la formulation d'objectifs et de la planification de mesures, des besoins de la personne accompagnée, de ses compétences cognitives, psychiques, physiques et sociales ainsi que des informations importantes issues de sa biographie. (C3)	f14.2.1 décrit les méthodes du travail biographique et les applique, exemples à l'appui. (C3)	f14.2.1.1 planifie des prestations possibles dans des exercices de simulation en se basant sur les centres d'intérêt de la personne accompagnée. (C3)	
	f14.2.2 explique l'importance des représentants légaux et de l'environnement social élargi pour les personnes prises en charge et met en évidence, exemples à l'appui, comment il/elle les intègre dans l'accompagnement en tant que partenaires. (C3)		
	f14.2.3 illustre les aspects du développement social, linguis- tique, moteur, cognitif et émo- tionnel des personnes. (C2)		
	f14.2.4 décrit certaines formes de handicaps phy- siques, cognitifs, sensoriels ou liés à la perception, exemples à l'appui. (C2)		
	f.14.2.5 illustre des facteurs d'influence favorables et défa- vorables au développement, exemples à l'appui. (C2)		



f14.3 renforce l'efficacité personnelle, l'autonomie, l'indépendance, l'autodétermination et la participation des personnes dans l'accompagnement au quotidien. (C3)	f14.3.1 met en évidence des concepts et des modèles d'autodétermination, d'auto-efficacité et de participation, exemples à l'appui. (C3)	f14.3.1.1 soutient, dans des exercices de simulation, la mise en œuvre de prestations avec de nouveaux médias. (C3)
	f14.3.2 illustre le concept d'autonomie. (C3)	
	f14.3.3 illustre les facteurs qui favorisent l'auto-efficacité. (C2)	
f14.4 analyse des séquences d'accompagnement par étapes et propose une aide spécifique. (C4)	f14.4.1 illustre des mesures permettant d'encourager l'indé- pendance et d'améliorer ou de préserver les compétences des personnes accompagnées, exemples à l'appui. (C2)	



Compétence opérationnelle : accompagner les personnes accompagnées lors de la réalisation de prestations et d'activités (variante généraliste)

L'assistant/e socio-éducatif/-ve réalise de façon autonome des prestations et des activités d'accompagnement et d'animation avec des personnes individuelles ou avec un groupe de personnes accompagnées. Pour cela, il/elle veille à l'état de forme et à l'état d'esprit du jour des personnes accompagnées et propose éventuellement des activités adaptées.

Lors de la réalisation de l'offre d'animation, l'assistant/e socio-éducatif/-ve tient compte aussi bien du bien-être de la personne accompagnée que du bien-être de tout le groupe et adapte les activités si nécessaire.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises						
L'assistant/e socio-éducatif/-ve								
f15.1 réalise différentes prestations d'activités pour des personnes individuelles ou des groupes. (C3)	f15.1.1 décrit les processus de dynamique de groupe et explique, comment ceux-ci peuvent être pris en compte lors de la planification et de la réalisation des activités. (C3)	f15.1.1.1 réalise différentes prestations pour des personnes individuelles et des groupes dans des exercices de simulation. (C3)						
f15.2 s'adresse aux per- sonnes accompagnées de ma- nière ouverte et attentive et encourage l'autonomie, l'auto- efficacité et la confiance en soi. (C3)		f.15.2.1.1 dispose d'un répertoire de prestations qui encouragent l'apprentissage par le jeu et les met en œuvre dans des exercices de simulation. (C3)						
f15.3 agit de manière flexible lors de la réalisation de prestations et les adapte en fonction de l'état d'esprit actuel de la personne accompagnée, ou propose des alternatives. (C4)								
f15.4 permet aux personnes accompagnées de faire des expériences positives grâce à des mesures favorisant leur développement. (C3)	f15 4.1 met en évidence dif- férentes possibilités d'accom- pagner les personnes en les encourageant, en les incitant et en les laissant essayer. Il/elle justifie leur utilisation en fonc- tion de la situation. (C3)							



Compétence opérationnelle : participer à l'évaluation des prestations et des activités pour les personnes accompagnées (variante généraliste)

L'assistant/e socio-éducatif/-ve se concerte régulièrement avec les personnes accompagnées et avec l'équipe par rapport aux objectifs, aux mesures, aux prestations et au bien-être en tenant compte des observations documentées et des informations du dossier de la personne accompagnée. Par la même occasion, il/elle analyse l'effet des prestations réalisées.

Selon les directives de l'établissement, les besoins des personnes accompagnées et la situation d'entretien, il/elle invite l'entourage (proches, représentant légal) à l'entretien. Il se peut qu'il/elle ne conduise pas l'entretien lui/elle-même, en particulier dans des situations complexes, mais ne soit que consulté-e. L'assistant-e socio-éducatif/-ve prépare l'entretien avec l'équipe ou aide la personne responsable à le faire. Le cas échéant, il/elle représente les intérêts des personnes accompagnées et veille à ce que leurs besoins soient perçus et pris en compte. Il/elle adapte si nécessaire les objectifs ou les mesures, en collaboration avec les personnes participant à l'entretien. Selon les directives de l'institution, il/elle rédige un procès-verbal ou un rapport après l'entretien.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises						
L'assistant/e socio-éducatif/-ve								
f16.1 prépare avec le/la su- périeur-e hiérarchique ou avec l'équipe un entretien de suivi, le réalise et l'évalue. (C3)	f16.1.1 illustre, exemples à l'appui, l'organisation de situations d'entretien concernant l'offre d'accompagnement. (C2)							
f16.2 récupère des retours d'information de l'entourage (proches, représentant légal) et enregistre les requêtes. (C3)								
f16.3 contribue de manière positive à des situations d'entretien difficiles pour les participant-e-s. (C3)								
f16.4 évalue les prestations en tenant compte des per- sonnes accompagnées et les analyse par rapport à leur im- pact. (C4)	f16.4.1 explique les possibili- tés et les instruments d'évalua- tion des prestations et de me- sures. (C2)							
f16.5 tient systématique- ment à jour le dossier et/ou la documentation. (C3)								



Élaboration

Le plan de formation a été élaboré par l'organisation du monde du travail signataire. Il se réfère à l'ordonnance du SEFRI du 21 août 2020 sur la formation professionnelle initiale d'assistant socio-éducatif / d'assistante socio-éducative avec certificat fédéral de capacité (CFC).

Le plan de formation se base sur les dispositions transitoires de l'ordonnance sur la formation.

Olten, le 21 août 2020

SAVOIRSOCIAL

Monika Weder La présidente Fränzi Zimmerli La directrice

Le présent plan de formation est approuvé par le SEFRI après examen.

Berne, le 21 août 2020

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi

Vice-directeur, Chef de la division Formation professionnelle et continu



Annexe 1: Liste des instruments servant à garantir et à mettre œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité

Documents	Source
Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'assistante socio-éducative / d'assistant socio-éducatif CFC	Version électronique Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (www.bvz.admin.ch > Professions A-Z) Version papier Office fédéral des constructions et de la logistique (www.bundespublikationen.ad-min.ch/fr.html)
Plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'assistante socio-éducative / d'assistant socio-éducatif CFC	SAVOIRSOCIAL (www.savoirsocial.ch)
Dispositions d'exécution relatives à la procédure de quali- fication avec examen final	SAVOIRSOCIAL (www.savoirsocial.ch)
Dossier de formation	SAVOIRSOCIAL (www.savoirsocial.ch)
Rapport de formation	Modèle SDBB CSFO www.oda.berufsbildung.ch SAVOIRSOCIAL (www.savoirsocial.ch)
Programme de formation pour les entreprises formatrices	SAVOIRSOCIAL (www.savoirsocial.ch)
Programme de formation pour les cours interentreprises	SAVOIRSOCIAL (www.savoirsocial.ch)
Programme de formation pour les écoles professionnelles	SAVOIRSOCIAL (www.savoirsocial.ch)
Programme de formation pour la formation raccourcie	SAVOIRSOCIAL (www.savoirsocial.ch)
Dispositions détaillées relatives à l'article 10 de l'ordon- nance sur la formation - Exigences posées aux forma- teurs/-trices	SAVOIRSOCIAL (www.savoirsocial.ch)
Dispositions détaillées relatives à l'article 11 - Nombre maximal de personnes en formation	SAVOIRSOCIAL (www.savoirsocial.ch)
Précisions concernant le changement d'orientation une fois la formation terminée	SAVOIRSOCIAL (www.savoirsocial.ch)
Recommandation des conditions cadres pour une formation raccourcie	SAVOIRSOCIAL (www.savoirsocial.ch)



Annexe 2 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation d'assistant/e socio-éducatif/-ve dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées :

Dérogati	ons à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (Base: liste de contrôle du SECO)
Chiffre	Travail dangereux (Expression selon la liste de contrôle du SECO)
2	Travaux qui surchargent les jeunes sur le plan psychique
2a	Travaux qui dépassent les capacités psychiques des jeunes surtout sur le plan émotionnel : situations traumatisantes (soins à des personnes dans un état critique sur le plan physique ou psychique, surveillance ou accompagnement de ces personnes, mise en bière et levée de corps)
2b	Travaux qui exposent les jeunes au risque de sévices physiques, psychologiques, moraux ou sexuels
3	Travaux qui surchargent les jeunes sur le plan physique
3a	Manipulation sans moyens auxiliaires de charges de plus de
	• 15 kg pour les jeunes de sexe masculin âgés de moins de 16 ans,
	• 19 kg pour les jeunes de sexe masculin âgés de 16 ans à 18 ans,
	• 11 kg pour les jeunes de sexe féminin âgées de moins de 16 ans,
	• 12 kg pour les jeunes de sexe féminin âgées de 16 ans à 18 ans
6	Travaux exposant à des agents chimiques nocifs
6a	Travaux avec des substances ou préparations caractérisées par au moins une des mentions de danger suivantes :
	2. Corrosion cutanée (H314 – anciennement R34, R35)
	4. Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'expositions répétées (H372, H373 – anciennement R33, R48)
	5. Sensibilisation respiratoire (H334 – anciennement R42)
	6. Sensibilisation cutanée (H317 – anciennement R43)
7	Travaux exposant à des agents biologiques nocifs
7a	Travaux impliquant des objets pouvant être contaminés par des microorganismes nocifs (virus, bactéries, champignons ou parasites), notamment du sang, des déchets organiques, des matériaux à recycler ou usagés, du linge sale, des crins, des soies de porc ou des peaux
7b	Travaux exposant à des microorganismes des groupes de risque suivants fixés par l'OPTM (virus, bactéries, parasites, champignons, cultures cellulaires, substances toxiques
	ou sensibilisantes de microorganismes, microorganismes génétiquement modifiés) :
	1. Groupe 3 : microorganismes présentant un risque modéré
8	Travaux avec des outils dangereux
8b	Travaux avec des outils présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées par des dispositifs de protection ou le sont seulement
	par des dispositifs de protection réglables. Il s'agit notamment de zones d'entraînement, de cisaillement, de coupure, de perforation, de happement, d'écrasement ou de
	choc.
10	Travaux s'effectuant dans un environnement non sécurisé
10d	Travaux au cours desquels le personnel peut être menacé d'agression ou d'autres formes de violence



Travail (travaux) dange- reux (conformément aux compé- tences opérationnelles)			Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel 2 de l'entreprise							
				Formatio	n		Instruction des personnes en	Surveillance des per- sonnes en formation			
		Chiffre(s) ³		Forma- tion en entre- prise	Appui durant les CI	Appui de l'EP	formation	En per- ma- nence	Fré- quem- ment	Occa- sionnel- lement	
Soins aux personnes en si- tuation de handicap, aux personnes âgées et aux en- fants	Charge par travail de nuit	2a	Thématiser les risques pour la santé (en particu- lier les troubles du sommeil, les troubles digestifs et les diverses façons d'y remédier (hygiène de sommeil, recommandations nutritionnelles) (p. ex. brochure du SECO « Pauses et alimentation » N° 710.234)	3. aa.		3. aa.	Information Instruction			3. aa.	
	du corps	3a	Enseignement pratique des principes kinesthésiques et ergonomiques ainsi que des techniques de mobilisation et de transport adaptés avec les outils facilitant le travail à l'aide de la «Directive concernant le transfert de bénéficiaires et gestion générale des charges Assistant/e socio-éducatif/-ve ⁴ ».	1., 2. aa.		1., 2. aa.	Information Instructions pra- tiques		1., 2., 3. aa.		
	Danger de dermatose professionnelle en cas de travail en milieu humide, de contact avec des détergents ou des substances al- lergisantes		Instruction sur les risques (substances nocives pour la peau). Mesures de protection Respecter les données des fiches de sécurité Concept de protection de la peau, p. ex. SUVA 44074 « Protection de la peau au travail », checklist 67035 « Protection de la peau au travail », brochure 2869/23 « Prévention des atteintes à la santé lors des opérations de désinfection des surfaces et des instruments à l'hôpital et au cabinet médical »	1., 2. aa.	1., 2. aa.	1., 2. aa.	Information Instructions pra- tiques		1., 2. aa.	3. aa.	
	Danger d'infection au contact avec des fluides corporels ou des excréments	7a, 7b	Concept d'hygiène (entre autres désinfection de la peau et des mains) Équipement de protection individuelle (entre autres gants de protection) Connaissances en matière de traitement du linge ou des textiles infectés SUVA: Brochure 2869.20 «Prévention des infections transmises par le sang lors des soins aux patients».	1. aa.	1., 2. aa.	1., 2. aa.	Information		1., 2. aa.	3. aa.	
	Orientation « per- sonnes âgées »: blessures par se- ringues	8b	Manipulation professionnelle des seringues Réaction correcte en cas de blessure	2. aa.	1., 2. aa.	2. aa.	Information Instruction		1., 2. aa.	3. aa.	

² Un professionnel est défini comme une personne qui possède un certificat fédéral de compétence (certificat professionnel fédéral, si prévu dans BiVo) ou une qualification équivalente dans le domaine de l'apprenant.

³ Nombre selon la liste de contrôle du SECO « Travail dangereux dans la formation professionnelle de base »

⁴La directive concernant le transfert de bénéficiaires et la gestion générale des charges de l'assistant/e socio-éducatif/-ve est disponible sous www.savoirsocial.ch.



Équipements de mobilité et techniques adaptées aux personnes souffrant d'un handicap physique	Risque de blessure (heurter, coincer ses propres parties du corps ou celles de personnes tierces)	8b	Instruction sur la sécurité d'utilisation	2. aa.	1., 2. aa.	2. aa.	Information Instruction	2., 3. aa.	
Professionnalisme dans l'établissement des relations avec des personnes en situation de handicap et présentant un comportement problématique ou avec des personnes âgées présentant des troubles psychiques ou des lésions organiques du cerveau	Charge psychique	2a	Troubles du comportement (causes et conséquences) Comportement en cas de troubles du comportement, mesures de soutien pour les personnes en formation Communication	1., 2. aa.	1., 2., 3. aa	1., 2., 3. aa	Information Instruction	1., 2. aa.	3. aa.
Gestion des comportements agressifs ou auto-agressifs	Charge psychique Lésion corporelle	2a 10d	Agressions Désescalade Mesures de soutien pour les personnes en formation Communication	1., 2. aa.	3. aa	2., 3. aa	Information Instruction	1.,2 . aa.	3. aa.
Comportement profession- nel en cas de situations de maltraitance ou d'abus de pouvoir	Charge psychique	2a, 2b	Abus, pouvoir, maltraitance Gestion des situations d'abus, d'abus de pouvoir ou de maltraitance (p. ex. désescalade, mesures de soutien pour les personnes en formation) Communication	2. aa.	1., 2., 3. aa.	1., 2., 3. aa.	Information Instruction	1., 2., 3. aa.	
Accompagnement de per- sonnes confrontées à des situations difficiles (perte, séparation, maladie grave)	Charge psychique	2a	Situations difficiles Santé mentale Mesures de soutien pour les personnes en formation Communication	1., 2. aa.	1., 3. aa.	1., 2. aa.	Information	1., 2., 3. aa.	
Confrontation imprévue avec la mort	Charge psychique, risque de trauma- tisme	2a	Rôle de l'assistant socio-éducatif Décès, deuil, adieux Communication Mesures de soutien pour les personnes en formation Gestion du stress	1., 2. aa.	1., 3. aa.	2. aa.	Information Instruction	1., 2. aa.	3. aa.
Réaction correcte en cas d'urgence	Charge psychique, stress Intervention man- quante ou inappro- priée	2a	Situations d'urgence Plan d'urgence Possibilité d'appel à l'aide Instruction régulière sur le comportement à avoir en cas d'urgence	1., 2. aa.	1., 3. aa.	2., 3. aa.	Information Instruction	1., 2. 3. aa.	

Légende : CI: cours interentreprises; EP: école professionnelle; aa : année d'apprentissage.

Glossaire

Un glossaire concernant la terminologie employée dans la formation professionnelle est disponible sous www.lex.formationprof.ch